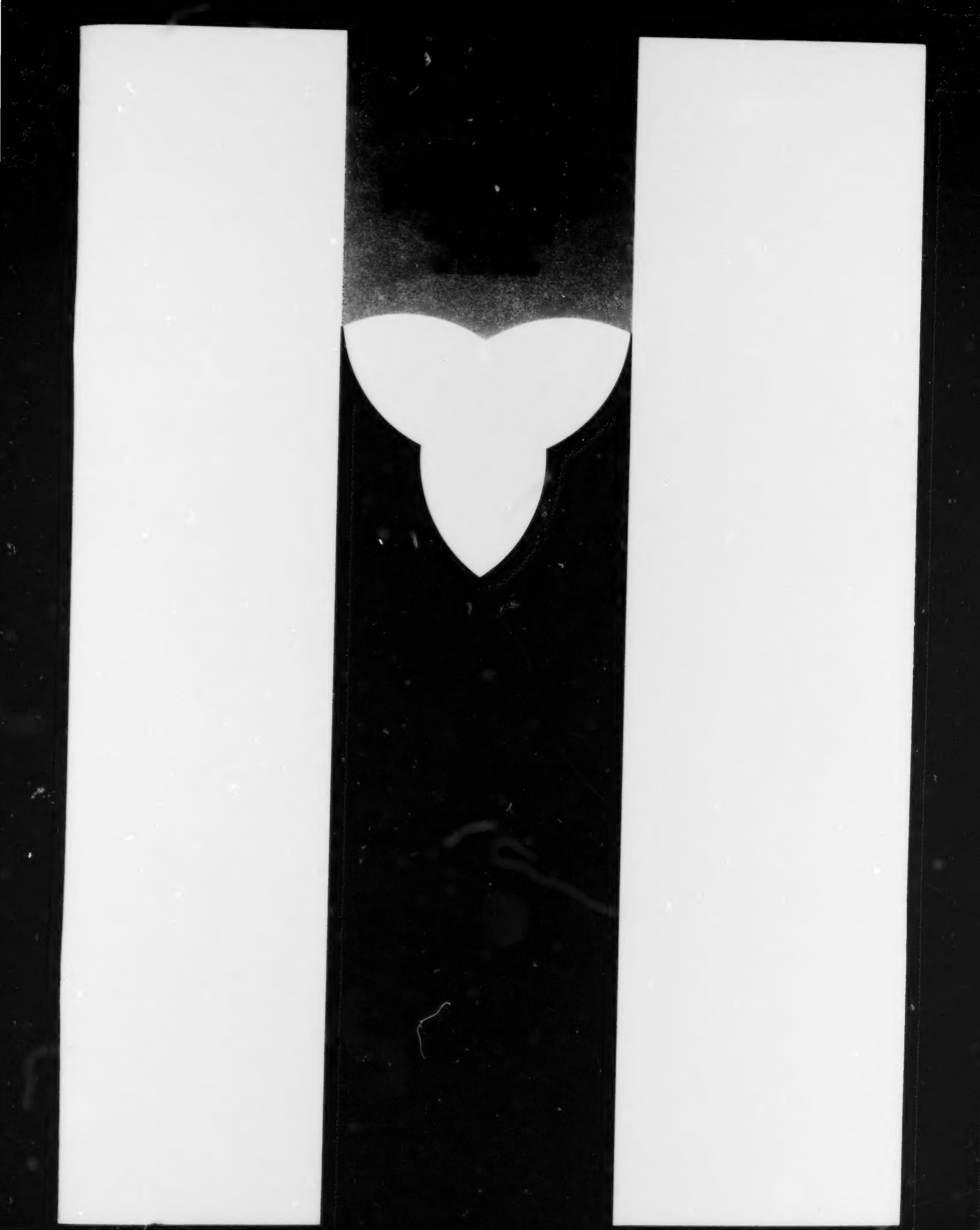

86-01593/

Budget de l'Ontario 1985

Ontario

Présenté aux membres de
l'Assemblée législative
par l'honorable Robert F. Nixon,
Trésorier de l'Ontario et ministre de l'Économie

le jeudi 24 octobre 1985

Pour de plus amples renseignements au sujet du *Budget de l'Ontario 1985*, s'adresser au:

Ministère du Trésor et de l'Économie
Édifice Frost, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
(416) 965-8400

Veuillez faire parvenir les demandes relatives à certaines mesures particulières du *Budget de l'Ontario 1985*, aux adresses données dans le document budgétaire A de l'exposé budgétaire.

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document à la :
Librairie du gouvernement de l'Ontario
880, rue Bay, Toronto
ou en écrivant au :
Centre des publications
5e étage, 880, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1N8.
Téléphone 965-6015. Interurbain sans frais 1-800-268-7540, dans le Nord-Ouest de l'Ontario: 0-Zénith 67200.

Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

ISSN 0704-3503

General enquiries regarding policy in the *Ontario Budget 1985* should be directed to:

Ministry of Treasury and Economics
Frost Building, Queen's Park
Toronto, Ontario M7A 1Y7
(416) 965-8400

Enquiries regarding specific measures in the *Ontario Budget 1985* should be directed to the addresses given in Budget Paper A to the Budget Statement.

Copies are available free from the Ontario Government Bookstore, 880 Bay St., Toronto.
Out-of-town customers write to:
Publications Services Section,
5th Floor, 880 Bay St.,
Toronto, Ontario, M7A 1N8.
Telephone 965-6015. Toll free long distance 1-800-268-7540, in Northwestern Ontario 0-Zenith 67200.

Printed by the Queen's Printer for Ontario.

ISSN 0381-2332

Budget de l'Ontario 1985

Table des matières

Exposé budgétaire	1
Finances fédérales-provinciales	2
Présentation réaliste	2
Perspectives économiques pour l'Ontario	5
Dépenses prioritaires	6
Régime fiscal de l'Ontario	11
Utilisation plus judicieuse des deniers publics	15
Plan financier	17
Réforme du processus budgétaire	17
Cote de solvabilité	18
Conclusion	19
Document budgétaire A : Mesures budgétaires	21
Document budgétaire B : Perspectives économiques	37
Document budgétaire C : Présentation réaliste des finances	41

Le budget de 1985 en bref

	1984-1985	1985-1986	Pourcentage de changement
	(en millions de dollars)		
Produit provincial brut	162 098	175 100	8,0
Recettes	25 196	27 302	8,4
Dépenses	26 898	28 997	7,8
Besoins nets de trésorerie avant les redressements	1 702	1 695	
Redressements extraordinaires		518	
Besoins nets de trésorerie après les redressements		2 213	

Exposé budgétaire 1985

J'ai le plaisir de présenter mon premier budget à l'Assemblée législative, le premier budget déposé par un gouvernement Libéral depuis le 19 mars 1943.

Au cours des prochains mois, nous présenterons un plan d'action qui assurera l'amélioration régulière des résultats à long terme de l'économie ontarienne et son aptitude à créer de nouveaux emplois pour les hommes et les femmes de cette province.

L'Ontario est une province commerçante dans un pays commerçant. Le Canada est le plus important partenaire commercial des États-Unis, bien avant le Japon, et ceci vient surtout de la vigueur de l'économie ontarienne. Nous nous sommes engagés à élargir les horizons commerciaux de l'Ontario, mais nous le ferons sans compromettre les emplois dans nos secteurs agricole et industriel, ni dans celui des ressources. Nous voulons renforcer notre secteur tertiaire et revivifier notre industrie touristique.

Nous créons une approche à la politique industrielle aussi nouvelle que globale. Elle doit impliquer tous les secteurs de l'économie ontarienne : gouvernement, milieu des affaires et syndicats. Elle portera surtout sur la science et la technologie afin de faire face aux défis que pose la nouvelle économie internationale. Elle reposera sur les éléments de base du progrès économique : les gens et les idées.

Le premier ministre, l'honorable David Peterson, a exposé les objectifs sociaux et économiques immédiats du gouvernement dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée le 2 juillet 1985.

Ce budget est un plan pour atteindre nos objectifs en équilibrant avec soin nos responsabilités sociales avec le bon sens fiscal.

Le bon sens fiscal consiste simplement à appliquer les principes et les pratiques de bonne gestion au gouvernement. Ceci veut dire que les comptes doivent être clairs, ouverts et compréhensibles; ceci veut dire aussi investir notre argent là où c'est le plus nécessaire et traiter de manière responsable avec nos associés.

Une nouvelle occasion se présente à nous de renforcer notre association avec nos partenaires, les hôpitaux, les collèges, les universités et les gouvernements locaux. Nous sommes sortis d'une récente période d'incertitude économique et d'inflation élevée pour émerger dans un climat économique qui, selon moi, est beaucoup plus stable. Nous sommes maintenant en mesure d'assurer à nos associés des administrations locales et des organismes chargés des programmes de santé et d'éducation une plus grande certitude en ce qui concerne le financement afin qu'ils puissent, eux aussi, accomplir leur mandat en appliquant les principes de bonne gestion administrative et financière.

Nous attachons aussi beaucoup de prix à notre association avec les autres provinces et avec le gouvernement fédéral. La coopération afin de parvenir

à des objectifs communs bénéficie à tous. Toutefois, l'Ontario et les autres provinces s'inquiètent de l'approche récemment adoptée par le gouvernement fédéral en ce qui concerne les finances fédérales-provinciales.

Finances fédérales-provinciales

Les députés savent que j'ai assisté à la rencontre des trésoriers et des ministres des Finances fédéraux et provinciaux qui a eu lieu à Halifax fin septembre. Lors de cette rencontre, le ministre des Finances fédéral, M. Michael Wilson, a réaffirmé son intention de réduire le taux de croissance des paiements de transfert aux provinces dans les domaines de la santé et de l'éducation postsecondaire. De plus, il a révélé qu'il avait l'intention d'appliquer ces coupures à compter du 1er avril 1986, c'est-à-dire un an avant que les accords financiers fédéraux-provinciaux en vigueur ne soient normalement renouvelés.

À moins que le gouvernement fédéral ne change d'avis, l'Ontario subira une perte de recettes de 150 millions de dollars pour l'exercice 1986-1987. Cette perte se montera à 300 millions de dollars l'année suivante pour atteindre éventuellement 750 millions de dollars par an d'ici 1990. En d'autres termes, au cours des cinq prochaines années, nos systèmes de santé et d'éducation perdront 2 milliards de dollars que devait leur verser le gouvernement fédéral.

Les coupures de paiements de transfert proposées affaibliraient l'association au terme de laquelle le gouvernement fédéral s'est engagé à assumer une part substantielle et équitable du financement des programmes de santé et d'éducation postsecondaire assurés par les provinces.

Nos priorités sont nettes. Nous pensons qu'il faut renforcer et revivifier notre système d'éducation postsecondaire. Nous pensons qu'il faut satisfaire les besoins de notre système de santé découlant du vieillissement de la population et des nouvelles technologies. Nous continuerons à inciter aussi vigoureusement que possible le ministre des Finances fédéral à adopter la même approche et à abandonner les coupures qu'il se propose de faire aux paiements de transfert à la santé et à l'éducation postsecondaire.

Présentation réaliste

Depuis la déclaration que j'ai faite devant l'Assemblée le 11 juillet, nous avons poursuivi notre examen de la situation financière de l'Ontario, y compris l'évaluation des rapports concernant un certain nombre de programmes et d'activités qui figurent dans les comptes de la province.

Pour commencer à planifier pour l'avenir sur une base solide, il importe que notre bilan reflète avec exactitude la situation réelle des finances de la province. C'est pourquoi je prends un certain nombre de mesures.

Dans les livres de l'Ontario figurent plus de 2 milliards de dollars d'avoirs financiers qui n'ont aucune valeur réelle autre que celle d'être la preuve comptable d'obligations financières de la province envers elle-même.

Cette somme reflète des avances et des prêts anciens à des institutions publiques. La pratique de faire des prêts et des avances aux organismes de la Couronne pour d'importants projets d'immobilisations a été abandonnée à la fin des années 1970. Toutefois, aucune mesure n'a été prise concernant les prêts et les avances qui figuraient déjà dans les livres. Je remédie à cet état de choses en les enlevant des états financiers de la province.

Je rectifie aussi d'autres anomalies qui existent en ce qui concerne l'évaluation convenable des avoirs.

Les avoirs financiers qui figurent dans ces catégories comprennent des avances, des prêts et des dotations en capital consentis aux organismes suivants :

- Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités;
- Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires;
- Société de logement de l'Ontario;
- hôpitaux publics;
- Société de l'énergie de l'Ontario;
- Société foncière de l'Ontario; et
- certaines usines de traitement des eaux et décharges.

Les mesures que j'ai prises aujourd'hui mettront fin à ces inscriptions comptables constituant à jongler avec les fonds d'une poche à l'autre et qui auraient autrement continué à figurer dans les comptes de la province très avant dans le siècle prochain.

De plus, j'enlève du bilan de la province les fonds investis dans quatre sociétés de la Couronne, à savoir la Société de développement de l'Ontario, la Société de l'énergie de l'Ontario, la Société de développement du transport urbain et la Régie des alcools de l'Ontario.

Les données et la base sur lesquelles reposent ces mesures sont exposées dans le document budgétaire C.

Je voudrais néanmoins exposer aux députés les mesures que je prends en ce qui concerne la compagnie Suncor et la Société foncière de l'Ontario.

Investissement de l'Ontario dans Suncor

Comme se le rappellent les députés, en 1981, le gouvernement d'alors a acquis 25 pour cent des actions de Suncor Inc. pour la somme de 650 millions de dollars. Cet achat d'actions a été financé par un versement comptant de 325 millions de dollars par l'intermédiaire de la Société de l'énergie de l'Ontario et par un billet de 325 millions de dollars à 14,357 % sur dix ans dû à The Sun Note Company.

Ce fut là une transaction malheureuse.

La valeur actuelle de ces actions est considérablement inférieure à leur valeur d'achat initiale. On procède actuellement à une étude pour savoir

quelle est la meilleure façon de traiter les actions Suncor. Cette étude évaluera toutes les possibilités de nous défaire de ces actions qui seront vendues dès que cela sera financièrement prudent.

Pour purger les livres de la province, l'investissement en actions Suncor sera radié et le reliquat de l'obligation de la province pour le billet de Sun Note sera réglé pour une somme estimée à 305 millions de dollars. Les paiements du principal et des intérêts nécessaires pour purger cette dette se chiffreraient autrement à 420 millions de dollars au total et dureraient jusqu'en fin 1991.

Quel que soit le montant recouvré à l'avenir par la province sur cet investissement malheureux il sera considérablement moindre que celui qui aurait été dû à l'échéance du billet Sun en 1991.

Société foncière de l'Ontario

Je parlerai maintenant des avances consenties par la province à la Société foncière de l'Ontario, qui figurent dans les livres pour la somme de 872 millions de dollars au 31 mars 1985. Ces avances ont été utilisées pour deux activités : 453 millions de dollars pour les banques de biens-fonds et 419 millions de dollars pour des prêts hypothécaires.

Les députés ne seront pas surpris d'apprendre que la Société foncière de l'Ontario estime que ces biens-fonds sont actuellement évalués à 271 millions de dollars, très au-dessous du coût initial et 182 millions de dollars de moins que les avances de la province à la Société foncière de l'Ontario. Cette perte sera radiée et les biens-fonds transférés aux ministères appropriés ou vendus lorsque l'état du marché le permettra.

Un grand nombre de prêts hypothécaires consentis par la Société et qui se montent au total de 419 millions de dollars ont été accordés à des conditions qui ne sont pas celles du marché actuel. On estime que la province recouvrerait 37 millions de dollars de moins que les avances initiales. C'est pourquoi la valeur de ces avances est réduite. Nous nous déferons de ces hypothèques en bon ordre et selon des pratiques financières convenables.

Toutes ces mesures mettront derrière nous l'effet des coûts de ces anomalies qui ne continueront plus à déformer notre situation financière.

Coup d'éponge

Mon étude de la situation financière de la province a également révélé qu'un certain nombre d'engagements entraînant des dépenses importantes n'avaient pas été prévus dans le budget des dépenses que nous avons hérité du gouvernement précédent.

Le budget tient compte de ces engagements en consacrant 90 millions de dollars aux transports municipaux et 15 millions de dollars aux programmes d'exploitation des hôpitaux. Je consacre aussi 10 millions de dollars à la radiation d'autres prêts consentis par les Sociétés de développement de l'Ontario et qui sont jugés irrécouvrables. Afin d'éviter de semblables difficultés à l'avenir, le Conseil de gestion du gouvernement

de l'Ontario effectuera une revue des procédures autorisant les ministères à prendre des engagements financiers au nom du gouvernement de l'Ontario.

D'ordinaire, au cours des trois derniers mois de chaque exercice, la province versait une avance de sept pour cent sur les subventions générales de l'exercice à venir aux conseils scolaires pour les aider à faire face aux dépenses de leurs trois premiers mois. Ces dernières années, la province a réduit ces avances à seulement 3,6 pour cent. Ce budget prévoit les 108 millions de dollars nécessaires pour rétablir les avances à sept pour cent. Cette mesure sera une aide appréciable pour les conseils scolaires.

Pour résumer, les mesures que j'ai prises nous permettront d'avoir une image plus exacte de l'état des finances de la province. Après ce coup d'éponge, nous sommes en mesure de présenter une situation financière plus facile à comprendre.

Perspectives économiques pour l'Ontario

Je voudrais maintenant exposer les résultats économiques de l'Ontario, sur lesquels le document budgétaire B fournit des détails supplémentaires.

L'Ontario va entrer dans sa quatrième année consécutive de croissance économique. On prévoit, cette année, une croissance réelle de 4,5 pour cent. Le personnel du ministère du Trésor estime que 1986 verra un certain ralentissement de la croissance réelle, à 2,4 pour cent.

En outre, notre croissance économique est mieux équilibrée. Par rapport aux premières phases de redressement économique, la croissance de l'Ontario est moins tributaire des exportations vers les États-Unis. Ceci engendre une plus grande stabilité de la conjoncture économique en nous rendant moins vulnérable aux perturbations extérieures.

Les investissements des entreprises, la construction résidentielle et les dépenses de consommation continueront de croître. Nos industries d'exportation devraient, elles aussi, prendre part à cet essor, grâce à la position plus concurrentielle que nous occupons maintenant.

En ce qui a trait à l'inflation, j'ai la conviction que nous sommes entrés dans une phase de stabilité, par rapport à l'inconsistance des dix dernières années. Le taux de l'inflation qui, au début de cette décennie, se tenait au-dessus de 10 pour cent, est tombé à environ quatre pour cent ces deux dernières années. Pour 1986, on prévoit qu'il sera de 4,4 pour cent. Cette stabilité devrait se traduire également par une baisse et une fermeté accrue des taux d'intérêt.

Création d'emplois

La création d'emplois et la formation professionnelle doivent constituer l'une des plus hautes priorités économiques. Le maintien de la croissance économique entraînera la création d'un plus grand nombre d'emplois. L'année 1985 a vu une augmentation des emplois que l'on évalue à 152 000 et l'on prévoit 108 000 emplois de plus pour 1986. Ceci ramènera le taux de chômage moyen de 8,2 pour cent en 1985 à 7,7 pour cent l'année prochaine. Par rapport aux 11 à 12 pour cent qui ont marqué les années 1982 et 1983,

ces niveaux représentent une nette amélioration, mais ils sont encore trop élevés.

L'une de nos principales préoccupations est d'aider les jeunes à se préparer au monde du travail et à trouver un emploi. S'il est vrai que le taux de chômage parmi les jeunes de l'Ontario continue de baisser, il se maintient cependant nettement au-dessus du taux d'ensemble pour l'effectif de la main-d'oeuvre.

Mais, sur le marché de la main-d'oeuvre, d'autres groupes réclament également une attention toute particulière. Certains travailleurs ont été touchés par les changements importants intervenus dans l'économie et n'ont pas tiré pleinement profit du renouveau économique. Ces travailleurs sont souvent sans emploi pendant de longues périodes. En outre, ils vivent souvent dans des communautés ou des régions dominées par une seule industrie. Il en résulte que le taux de chômage demeure à des niveaux inacceptables dans certaines communautés de l'Ontario.

Dans l'élaboration de nos programmes de dépenses, j'ai accordé une haute priorité aux initiatives de développement économique régional et communautaire. En outre, le budget prévoit des mesures spécifiques destinées à aider les collectivités du Nord de l'Ontario.

Dépenses prioritaires

Le 2 juillet dernier, le premier ministre, M. Peterson, a exposé le programme du gouvernement pour la présente session parlementaire et je voudrais aujourd'hui vous entretenir des progrès déjà réalisés. Le financement de ce programme est prévu dans ce plan budgétaire.

Nouveau programme de formation et d'emploi pour la jeunesse

Les prévisions budgétaires pour 1985-1986 prévoyaient l'octroi de 100 millions de dollars pour le financement de 12 programmes différents destinés à la jeunesse. Cet ensemble se caractérisait par des illogismes, des lacunes et des chevauchements. Un nouveau programme, Avenir, que Greg Sorbara, ministre de la Formation professionnelle, a déjà annoncé, présentera un seul programme pour l'acquisition de l'expérience professionnelle, qui remplacera six des programmes actuels pour l'emploi et la formation des jeunes.

Avenir représente un progrès notable en direction d'un système coordonné de formation et de préparation à l'emploi. Il s'adressera aux jeunes de 24 ans et moins qui se trouvent désavantagés sur le marché de l'emploi et garantira jusqu'à un an d'expérience professionnelle à tous les jeunes difficiles à employer qui s'engagent à suivre des programmes de rattrapage. Aujourd'hui, j'annonce, pour cette année, une augmentation de 75 millions de dollars pour les programmes destinés à la jeunesse, ainsi que l'octroi d'un total de 200 millions de dollars pour l'année prochaine. Tous ces programmes auront créé des possibilités d'emploi et des postes de formation pour plus de 230 000 jeunes avant la fin de l'année prochaine.

En outre, la province fournira aux conseils scolaires 13 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour les programmes d'éducation coopérative, dans le but d'aider les élèves des écoles secondaires à effectuer la transition entre le milieu de l'école et celui du travail.

Aide aux agriculteurs de l'Ontario

L'agriculture reste soumise à de graves tensions économiques. Nous prenons les mesures nécessaires pour aider les familles d'agriculteurs à faire face non seulement aux coûts des dettes qu'ils ont contractées mais aussi à l'insuffisance de leurs rentrées de fonds. Un certain nombre de nouveaux programmes sont envisagés pour remédier à cet état de choses. M. Jack Riddell, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a déjà annoncé la création d'un Programme de réduction des taux d'intérêt pour les exploitations agricoles familiales de l'Ontario doté de 50 millions de dollars dans le but d'aider les agriculteurs en réduisant à huit pour cent, cette année, le coût de leurs dettes à long terme.

Ce budget prévoit également 20 millions de dollars pour la part de l'Ontario dans les paiements qui seront effectués, cette année, en vertu du Plan tripartite de stabilisation créé à l'intention de nos producteurs de viande rouge. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a entrepris des négociations visant à persuader le gouvernement fédéral de se joindre à l'Ontario et de rendre rétroactifs les paiements dont les éleveurs de bovins et de porcs ont grand besoin.

Dans les quelques semaines à venir, M. Jack Riddell, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, annoncera les détails concernant un fonds de transition de 6 millions de dollars destiné à aider les agriculteurs qui quittent l'industrie agricole. Le programme portera une attention particulière aux difficultés rencontrées par le secteur de la culture du tabac.

Disponibilité de logements à loyer modique

L'une des plus hautes priorités du gouvernement est de fournir des logements locatifs convenables et à des prix abordables.

Le gouvernement fédéral a réétudié les programmes sans but lucratif qu'il a créés pour le logement et a proposé d'importants changements dans les mécanismes d'aide fédérale. L'Ontario s'attend à ce que le gouvernement fédéral continue de remplir les engagements qu'il a pris dans le domaine des logements à des prix abordables.

En ce qui nous concerne, nous mettons au point une stratégie intégrée sur la question du logement, comme solution d'ensemble aux problèmes existants dans ce secteur. Dans le cadre de cette stratégie, le budget financera d'importantes augmentations du nombre des logements subventionnés construits en Ontario. Ces fonds permettront la création d'un supplément d'au moins 10 000 logements sans but lucratif au cours des trois prochaines années, dont plus de 4 000 bénéficieront de subsides pour permettre d'indexer les loyers sur le revenu.

Le secteur privé a, lui aussi, un rôle crucial à jouer dans la question du logement locatif. Nous veillerons à encourager et à affermir ce rôle en

assurant le financement de prêts à intérêts subventionnés à l'intention des promoteurs, dans le but de stimuler la construction de 5 000 logements locatifs.

Ces deux programmes entraîneront la création de plus de 30 000 emplois. Dans les quelques semaines à venir, M. Alvin Curling, ministre du Logement, annoncera les autres mesures qui seront prises pour stimuler la production de nouveaux logements locatifs et encourager la rénovation des immeubles d'appartements anciens.

Le ministre introduira prochainement une loi qui nous permettra d'exécuter l'engagement que nous avons pris d'établir un Bureau d'enregistrement des loyers et d'apporter d'importantes modifications à la Loi sur la location résidentielle.

Meilleur accès aux services de garderies

Non seulement nous devons garantir un plus grand nombre de logements à loyer modique pour les jeunes familles, mais nous avons également besoin de meilleurs programmes de garderies et nous étudions actuellement de nouveaux concepts dans ce domaine. Conformément à la promesse que M. Peterson a faite en avril dernier, le budget prévoit la subvention de locaux pour accueillir 10 000 enfants de plus. Nous accorderons la priorité aux services de garderies dans les régions rurales et insuffisamment desservies, ainsi qu'aux enfants ayant besoin de soins spéciaux.

Maintien de l'indépendance des personnes âgées

Le gouvernement s'occupe activement de revivifier le système de services communautaires destinés à aider les personnes âgées à conserver leur indépendance et met actuellement au point une stratégie d'assistance à long terme. Le budget répond à ce besoin urgent en accordant, annuellement, 11 millions de dollars pour accroître les services d'aide aux personnes âgées dans nos communautés.

Développement du Nord de l'Ontario

Comme je l'ai déjà mentionné, le développement du Nord de l'Ontario constitue une de nos priorités. Le gouvernement a créé un Fonds spécial de développement du Nord de l'Ontario, doté de 100 millions de dollars. Au cours des cinq prochaines années, ce Fonds soutiendra les initiatives de développement économique que prendra le ministère des Affaires du Nord et des Mines dans le but de créer des activités économiques viables et stables dans le Nord de la province.

À partir de décembre prochain, le gouvernement accordera une aide financière aux résidents du Nord de l'Ontario qui doivent faire de longs trajets pour recevoir les soins médicaux nécessaires dont ils ne disposent pas dans leur communauté. Ce programme à l'intention des résidents du Nord aidera à éliminer les obstacles financiers gênant l'accès aux services médicaux spécialisés, dans le Nord aussi bien que dans les autres régions de l'Ontario. De plus, M. Murray Elston, ministre de la Santé, a établi un

programme destiné à encourager un plus grand nombre de spécialistes de la profession médicale à s'établir dans le Nord de la province.

Compagnies pour l'expansion des petites entreprises

Pour renforcer le secteur des petites entreprises, je propose d'apporter au Programme des compagnies pour l'expansion des petites entreprises de l'Ontario (CEPE) un certain nombre de changements dans le but de le rendre plus efficace, notamment dans le Nord et dans l'Est de la province. En outre, j'ai ajouté à la liste des entreprises admissibles à l'échelle provinciale celles qui créent des systèmes de logiciel.

Pour faire face à l'accroissement prévu des activités, les crédits affectés par le budget au Programme des CEPE passeront à 30 millions de dollars pour l'exercice 1985-1986.

Paiements de transfert

Comme je l'ai mentionné au début de cet exposé budgétaire, l'un de mes objectifs est d'affermir notre association avec les administrations locales et les organismes chargés de fournir des services importants dans les domaines de l'éducation et de la santé. Pour que nos conseils scolaires, nos collèges, nos universités, nos hôpitaux et nos municipalités puissent planifier convenablement les services efficaces et appropriés qu'ils doivent offrir, ils ont besoin de connaître à l'avance les niveaux de financement que leur accordera la province. C'est pourquoi j'ai décidé d'annoncer dès maintenant notre aide financière pour l'exercice 1986-1987.

Le gouvernement s'attend à ce que tous ses associés du secteur public s'efforcent, ensemble, de prouver aux contribuables que l'argent qu'ils ont eu tant de mal à gagner est dépensé prudemment, selon une planification judicieuse, et géré à bon escient.

L'inflation s'est stabilisée et cet état de choses devrait se refléter dans les traitements du secteur public et autres coûts de fonctionnement. Nous devons gérer nos ressources limitées avec prudence et prévoir des ressources pour d'éventuelles priorités. Nous devons nous préoccuper d'entretenir et de rénover nos locaux d'enseignement; nous devons offrir à nos étudiants de meilleures possibilités d'atteindre à l'excellence; et assurer la vitalité de nos villes en améliorant les routes et les transports urbains.

Collèges et universités

La subvention de base pour le fonctionnement des universités et des collèges d'arts appliqués et de technologie sera augmentée de quatre pour cent en 1986-1987.

En outre, j'ai affecté un total de 80 millions de dollars aux fonds d'excellence des collèges et universités en 1986-1987. Comme cela a été annoncé à la Chambre, le 17 octobre dernier, nous mettrons 50 millions de dollars à la disposition de nos universités pour mettre à jour le matériel destiné aux étudiants et aux bibliothèques, élargir les activités de recherche et nommer de nouveaux enseignants. Les fonds d'excellence permettront d'une part aux collèges d'acheter l'équipement d'enseignement le plus perfectionné et

d'autre part aux collèges et universités d'entreprendre d'indispensables réparations d'immobilisations.

Les membres de l'Assemblée seront heureux d'apprendre que nous accorderons des fonds à l'Université de Waterloo pour lui permettre de terminer la construction de son nouveau centre de recherche informatique, qui a reçu le nom de William Grenville Davis.

Le gouvernement s'est engagé à élargir l'accès à notre système d'enseignement postsecondaire. Par conséquent, pour réduire les obstacles d'ordre financier, les augmentations des droits d'inscription formulaires seront limitées à quatre pour cent pour l'année à venir, tandis que les fonds accordés dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario seront augmentés de huit pour cent en 1986-1987, pour atteindre un total de 145 millions de dollars.

Conseils scolaires

Conformément à l'engagement du gouvernement d'augmenter graduellement l'aide qu'il apporte aux conseils scolaires, nous augmenterons de 5,4 pour cent les subventions générales pour 1986.

En outre, nous constituerons un fonds de subventions d'immobilisation pour les conseils scolaires doté de 25 millions de dollars. Ce fonds sera un supplément important à l'allocation de base aux fins d'immobilisations qui était de 67 millions de dollars pour l'année prochaine. Les conseils scolaires pourront ainsi entreprendre la construction des écoles dont les communautés en expansion rapide ont grandement besoin et rénover les écoles existantes. Le ministre de l'Éducation, M. Sean Conway, annoncera tous les détails de l'aide que le gouvernement provincial apportera aux conseils scolaires en 1986-1987.

Le budget respecte aussi l'engagement du gouvernement d'étendre le financement aux écoles séparées. En septembre, le gouvernement a financé les 9e et 10e années tout en étendant sa contribution à la 11e année, le tout au coût de 34 millions de dollars. Le budget des dépenses du prochain exercice prévoit 107 millions de dollars à cette fin, y compris le financement de la 12e année en septembre 1986. De plus, nous fournirons un montant additionnel de 17 millions de dollars en financement d'immobilisations pour l'expansion du système des écoles secondaires séparées.

Municipalités

En 1986-1987, l'allocation de base pour le total des transferts aux municipalités sera augmentée de 4,2 pour cent. Le ministre des Affaires municipales, M. Bernard Grandmaître, annoncera les détails sur les subventions inconditionnelles.

En outre, le budget crée un fonds pour l'amélioration des municipalités. Lors du prochain exercice, ce fonds sera doté de 60 millions de dollars pour les réfections spéciales de routes et le programme d'immobilisations pour les transports en commun. Le ministre des Transports et des

Communications, M. Ed Fulton, donnera de plus amples détails sur la première année de ce fonds.

Hôpitaux

L'allocation totale pour l'exploitation des hôpitaux pour 1986-1987 sera augmentée de 8,3 pour cent. Cette augmentation comprend quatre pour cent pour l'allocation de base pour l'exploitation des hôpitaux et le financement nécessaire pour les frais supplémentaires attribuables à la demande accrue de services hospitaliers. Elle comprend en outre une provision pour les nouveaux programmes approuvés pour les hôpitaux dont les détails seront annoncés par le ministre.

Assistance sociale

Le gouvernement prend des mesures pour aider les personnes désavantagées sur le plan économique et qui comptent sur une aide sociale pour assurer leurs besoins essentiels. J'annonce une augmentation de quatre pour cent des taux d'assistance sociale qui entrera en vigueur le 1er janvier 1986.

En outre, je prévois des fonds pour augmenter l'allocation pour gîte afin d'alléger le fardeau des coûts élevés du logement dans les régions urbaines. D'autres fonds ont été également affectés à l'augmentation des prestations pour les enfants dont les parents reçoivent de l'assistance sociale et en particulier pour les enfants handicapés.

Le ministre des Services sociaux et communautaires, M. John Sweeney, présentera les détails de ces mesures sous peu.

Certitude du financement assuré par les paiements de transfert

Je prends des mesures qui représentent un pas important dans le renforcement de l'association entre le gouvernement provincial et ses principaux bénéficiaires de paiements de transfert en donnant à ces derniers plus de certitude quant à leur financement. Par conséquent, j'annonce que les paiements de transfert de base augmenteront de quatre pour cent pour 1987-1988.

Régime fiscal de l'Ontario

Budget fédéral de mai

J'ai mentionné, au début de ce discours, que le ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson, avait confirmé dernièrement son intention de réduire la contribution financière du gouvernement fédéral dans les domaines de la santé et de l'éducation postsecondaire.

Dans son budget de mai, le ministre des Finances a également annoncé des mesures fiscales qui, selon moi, engagent l'ensemble de notre régime fiscal sur une mauvaise voie.

Dans son budget, il propose d'offrir aux particuliers canadiens une exonération des gains en capital de 500 000 $ pour la durée de la vie du contribuable. Sous sa forme actuelle, et rien qu'en 1986-1987, cette

exonération des gains en capital du gouvernement fédéral réduira les recettes de l'Ontario de la somme considérable de 125 millions de dollars. Cette mesure sera un autre avantage fiscal pour les Canadiens dans le palier supérieur de revenu en même temps que l'indexation limitée et l'élimination du dégrèvement fédéral alourdiront le fardeau fiscal des petits contribuables. L'exonération des gains en capital contribuera davantage à stimuler la spéculation dans l'immobilier et les valeurs mobilières étrangères qu'à encourager les investissements productifs dans l'industrie canadienne.

Seules les petites entreprises et les exploitations agricoles familiales canadiennes devraient profiter de cet avantage fiscal. Je pense que le gouvernement fédéral devrait modifier son exonération des gains en capital en ce sens. Entre-temps, les fonctionnaires du Trésor de l'Ontario préparent des propositions qui assureraient le maintien des prélèvements fiscaux par la province sur les gains en capital autres que ceux provenant de la vente d'exploitations agricoles familiales ou de petites entreprises canadiennes.

Un aspect positif du budget de mai a été l'annonce de l'intention du gouvernement fédéral d'instituer un impôt minimum sur le revenu des particuliers. On prévoit que le gouvernement fédéral annoncera cet automne la forme précise que prendra cet impôt minimum. Si elle s'avère appropriée, j'adopterai un impôt provincial similaire.

Mesures fiscales du gouvernement de l'Ontario

Notre évaluation de la situation financière de l'Ontario indique que la structure actuelle du régime fiscal provincial ne convient pas pour faire face, d'une manière responsable, au coût de plus en plus élevé des services offerts aux Ontariens. Nous admettons également les pressions qu'ont créées les projets du gouvernement fédéral de réduire ses paiements de transfert à la province pour la santé et l'éducation postsecondaire.

Par conséquent, je présenterai des mesures pour apporter des recettes supplémentaires. Ces mesures tiennent compte de la nécessité d'améliorer l'équité du régime fiscal ontarien.

Impôt sur le revenu des particuliers

Je soumettrai une loi visant à hausser le taux général d'imposition du revenu des particuliers en Ontario qui passera de 48 pour cent de l'impôt de base fédéral à 50 pour cent à partir de l'année d'imposition 1986. Cette mesure rapportera 26 millions de dollars en 1985-1986. De plus amples renseignements sur les répercussions qu'auront sur les recettes les mesures que j'annonce aujourd'hui sont donnés dans le document budgétaire A.

Je propose également une surtaxe de trois pour cent sur les impôts sur le revenu de l'Ontario en excédent de 5 000 $ pour l'année d'imposition 1986. Cette surtaxe, qui ne devrait toucher que la tranche des 2,5 pour cent des personnes qui ont déposé leur déclaration et dont le revenu est le plus élevé, rapportera deux millions de dollars en 1985-1986.

Malgré la proposition du gouvernement fédéral d'éliminer son programme de dégrèvement d'impôt pour les personnes à faible revenu en 1986 et pour

les années d'imposition subséquentes, des sommes supplémentaires seront affectées au programme de réduction d'impôt de l'Ontario. Grâce à cette mesure, 50 000 particuliers de plus seront exonérés de l'impôt provincial, ce qui signifie que 350 000 Ontariens à faible revenu ne paieront aucun impôt provincial et 40 000 autres Ontariens à revenu imposable, mais modeste, verront leur impôt provincial sur le revenu diminué.

Impôt sur le revenu des compagnies

L'équité requiert un équilibre convenable entre l'imposition des particuliers et celle des entreprises. Par conséquent, je présente des modifications à l'imposition des compagnies.

D'abord, j'adopterai une mesure analogue à la convention de milieu d'année du gouvernement fédéral concernant les déductions pour amortissement permises sur les immobilisations achetées par les compagnies. L'adoption de cette convention reconnaît qu'il est illogique de consentir aux compagnies une année complète de déduction pour les immobilisations qu'elles pourraient avoir achetées en fin d'exercice. On prévoit que cette mesure augmentera les recettes du gouvernement provincial de 15 millions de dollars au cours du présent exercice. Des dispositions appropriées de transition seront prises.

Impact annuel des changements apportés à l'impôt sur le revenu des particuliers dans le budget
(en dollars)

Revenu annue	Augmentation des impôts à payer	
	Personne célibataire	Personne mariée[1]
10 000	14	–18
15 000	33	15
20 000	50	33
25 000	70	51
30 000	92	72
40 000	142	121
50 000	200	174
75 000	472	421
100 000	769	718

Remarque : en supposant des déductions et des exemptions normales
[1] Contribuable déclarant un conjoint et deux enfants

Ensuite, je propose d'éliminer la déduction pour inventaire de trois pour cent de l'impôt sur le revenu des compagnies de l'Ontario. Cette déduction a été créée en 1977 pour réduire l'impact des taux d'inflation élevés sur les inventaires. Étant donné le déclin récent du taux d'inflation et la perspective qu'il demeure stable, cette mesure n'a plus sa raison d'être. On prévoit que l'élimination de cette déduction augmentera les recettes du gouvernement provincial de 15 millions de dollars en 1985-1986.

Enfin, pour réduire les frais qu'occasionnent aux petites entreprises ontariennes la tenue de livres et le respect des lois, j'adopterai dans la Loi sur l'imposition des compagnies de l'Ontario des mesures analogues à celles du gouvernement fédéral qui visent à simplifier l'imposition des petites entreprises pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 1984. Afin d'assurer que les pertes de recettes qui en découleront soient compensées dans le secteur des entreprises, je propose de contrebalancer cette mesure en augmentant le taux provincial d'imposition du revenu des compagnies d'un demi pour cent, mais en conservant le taux modeste de 10 pour cent pour les petites entreprises.

Changements dans la taxe de vente au détail

Conformément à l'engagement du gouvernement de rendre la taxe de vente au détail plus équitable, je propose les changements suivants :

- exonération de taxe des aliments préparés se vendant 1 $ ou moins;
- élimination de la taxe de vente au détail sur les produits d'hygiène féminine; et
- exonération de taxe des sièges d'automobile pour enfants.

En outre, je propose le prolongement indéfini de la remise de taxe sur l'hébergement pour les visiteurs de passage dans la province. Je prévois que la perte de recettes qu'entraîneront ces mesures s'élèvera à 7,5 millions de dollars en 1985-1986.

En outre, je propose de rétablir la taxe sur les pièces d'or frappées à la feuille d'érable, ce qui rapportera 600 000 $ pour cet exercice.

Taxes ad valorem sur le tabac et les carburants

Je propose une loi abrogeant les taxes *ad valorem* sur les carburants automobiles et le tabac instituées en 1981 pour les remplacer par des taxes fixes à l'unité. Les modifications futures ne seront pas automatiques, mais nécessiteront l'approbation de l'Assemblée législative.

Pour les carburants, une fois la sanction royale accordée, la loi fixera les taux de taxe à 8,8 cents par litre pour toutes les catégories d'essence et à 9,9 cents par litre pour les carburants diesel. Les autres taux seront redressés en conséquence. Les carburants non classiques continueront à être exempts de la taxe sur les carburants.

Cette réforme de la taxe sur les carburants rapportera 12 millions de dollars de recettes supplémentaires au cours du présent exercice.

Pour le tabac, une fois la sanction royale accordée, la loi que je propose aujourd'hui fixera les taux de taxe sur le tabac à 2,7 cents par cigarette et à 1,5 cent par gramme de tabac coupé.

Réforme de l'impôt sur l'exploitation minière

Parmi les questions soulevées au cours de mes consultations prébudgétaires figurait le besoin urgent d'une réforme de l'impôt sur l'exploitation minière. Je propose donc des changements visant à simplifier le régime fiscal de

l'exploitation minière en Ontario et à rationaliser les dispositions administratives de la Loi de l'impôt sur l'exploitation minière. Ces changements seront effectués sans aucune perte de recettes. Selon cette proposition, la structure actuelle d'imposition progressive serait remplacée par un taux fixe d'impôt de 20 % et les déductions pour traitement seraient graduellement réduites. On trouvera des détails plus précis dans le document budgétaire A.

Le ministre des Affaires du Nord et des Mines, M. René Fontaine, présentera une loi visant à appliquer des réformes d'ici avril 1986. On disposera ainsi de tout le temps nécessaire pour organiser des discussions et consultations avant que les nouvelles mesures n'entrent en vigueur. Je considère que cette réforme de l'impôt sur l'exploitation minière en Ontario aura un effet positif sur ce secteur qui joue un rôle vital dans la prospérité économique du Nord de l'Ontario.

Autres changements influant sur les recettes

Les marges commerciales sur les spiritueux, le vin et la bière vont augmenter. Pour tenir compte d'une partie des augmentations dues à l'inflation survenues depuis le dernier redressement en 1976, les prélèvements et frais de permis pour occasion spéciale seront également augmentés. Ces changements entreront en vigueur le 12 novembre 1985 et s'additionneront pour augmenter les recettes de 19 millions de dollars en 1985-1986.

Le redressement des frais d'immatriculation des véhicules automobiles et des droits annuels de validation du permis de conduire rapportera 11 millions de dollars au cours du présent exercice.

Les droits de mutation immobilière feront l'objet d'un remaniement et leurs taux passeront à un demi pour cent sur la première tranche de 55 000 $ et à un pour cent au-delà. Un pourcentage supplémentaire de un demi pour cent s'appliquera pour certaines propriétés résidentielles d'une valeur supérieure à 250 000 $. Ces changements des droits de mutation immobilière rapporteront environ six millions de dollars de recettes supplémentaires au cours du présent exercice.

On trouvera dans le document budgétaire A tous les détails des changements ci-dessus et d'un certain nombre d'autres modifications influant sur les recettes.

Utilisation plus judicieuse des deniers publics

Pour assurer une utilisation plus judicieuse des deniers publics, notre examen de la situation financière de la province a comporté une analyse des engagements financiers pris par le gouvernement précédent entre les élections du 2 mai et le 26 juin dernier qui se montent à 181 millions de dollars. Nous avons réduit ce total de plus de 41 millions de dollars.

Nous nous sommes ensuite penchés plus avant sur les budgets de chaque ministère. Au totale, des coupures de plus de 260 millions de dollars ont été imposées pour comprimer les dépenses.

Les mesures qui ont été prises comprennent :

- l'abolition de trois secrétariats des secteurs politiques;
- une révision visant à réduire les budgets publicitaires envisagés; et
- des réductions générales des traitements et des salaires.

Le premier ministre a nommé un conseiller spécial qui a entrepris l'examen d'un certain nombre d'activités gouvernementales. Cette initiative vient s'ajouter aux mesures que je prends dans le présent budget pour favoriser une réduction des dépenses du gouvernement en proportion des résultats de l'économie. Les augmentations des dépenses seront maintenues à 7,8 pour cent, tandis que l'économie enregistrera un taux de croissance de huit pour cent.

Pour compléter les mesures et les lignes de conduite que j'ai annoncées, je propose également de rationaliser certains organismes, de regrouper certaines fonctions gouvernementales et de vendre un certain nombre de sociétés de la Couronne.

Les Sociétés de subventions d'immobilisation n'ont plus de raison d'être et seront supprimées. La Société foncière de l'Ontario sera liquidée et ses avoirs résiduels transférés aux ministères appropriés ou vendus, lorsque l'état du marché le permettra.

Les fonctions de la Société de l'énergie de l'Ontario font actuellement l'objet d'une analyse visant à déterminer la possibilité de la vente d'autres avoirs.

En tant que Trésorier de la province, j'ai le privilège de pouvoir faire appel à une multitude de conseillers économiques, dont plusieurs organismes privés indépendants et des organismes publics comme, par exemple, le Conference Board of Canada et l'Institut d'analyse politique de l'Université de Toronto. C'est pourquoi j'ai décidé de dissoudre le Conseil économique de l'Ontario et d'éliminer ainsi les dépenses annuelles de 1,6 million de dollars nécessaires à son fonctionnement.

En vue d'éliminer les fonctions faisant double emploi du secteur public, le gouvernement va transférer l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario à l'Université de Toronto.

Le gouvernement a procédé à une analyse de l'efficacité de ses bureaux à l'étranger par rapport à leur coût. Nous allons réfléchir aux méthodes qui nous permettraient d'améliorer notre capacité de travail à Washington. En vue d'accroître la part ontarienne du commerce international, nous allons concentrer nos efforts de promotion commerciale sur les marchés en essor rapide de la ceinture du Pacifique, du Moyen-Orient et des pays en voie de développement. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a décidé de réaffecter certaines ressources d'autres bureaux à l'étranger et de fermer les bureaux de Bruxelles, Philadelphie et San Francisco.

La Société IDEA dans sa forme actuelle sera liquidée. Elle sera remplacée par un organisme moins bureaucratique, plus efficace et dont le mandat

sera concentré sur l'intervention avant le stade d'investissement de capital de risque.

Enfin, pour une utilisation plus judicieuse de l'argent des contribuables, il faut procéder à un examen complet des activités du gouvernement, sur le plan de l'efficacité et de l'efficience. C'est la présidente du Conseil de gestion, Madame Elinor Caplan, qui s'attaquera à cette tâche délicate et ardue.

Plan financier

Le plan budgétaire a été conçu de manière à respecter nos engagements en faisant preuve de bon sens fiscal. Les mesures que j'ai prises pour rembourser la dette occasionnée par l'achat de Suncor, rétablir les avances aux conseils scolaires et remédier à l'absence de financement pour le respect de certains engagements doivent être nettement considérées, dans les comptes de la province, comme des postes extraordinaires non susceptibles de se répéter. Si l'on tient compte de ces postes, les besoins nets de trésorerie pour 1985-1986 totalisent 2 213 millions de dollars.

Si l'on fait abstraction de ces redressements extraordinaires, le plan budgétaire entraîne des besoins nets de trésorerie de 1 695 millions de dollars, alors qu'ils atteignaient 1 702 millions de dollars lors du dernier exercice. Le plan poursuit la tendance à la baisse des besoins nets de trésorerie en tant que pourcentage des dépenses totales du gouvernement qui, de 6,3 pour cent pour le dernier exercice, passent à 5,8 pour cent.

Sans les postes extraordinaires, les recettes devraient augmenter de 8,4 pour cent au cours du présent exercice, reflétant à la fois l'essor économique et l'effet des mesures que j'ai annoncées pour augmenter les recettes. Les dépenses devraient augmenter de 7,8 pour cent.

Les tableaux financiers du document budgétaire C présentent les détails de ce plan budgétaire.

Je voudrais attirer l'attention des députés sur le fait que les changements que j'ai apportés aux tableaux financiers donnent une idée plus claire et plus détaillée des finances de la province.

Réforme du processus budgétaire

Je pense que le présent budget a bénéficié des conseils et des commentaires que m'ont offerts de nombreux groupes au cours des consultations prébudgétaires. Au budget est joint un document de travail intitulé *La réforme du processus budgétaire*, qui contient des propositions destinées à accroître le rôle de l'Assemblée législative dans le processus budgétaire et à améliorer la participation aux consultations prébudgétaires.

Plan budgétaire de 1985 et effet des redressements extraordinaires
(en millions de dollars)

	1984-1985	Plan budgétaire 1985-1986	Pourcentage de changement
Recettes	25 196	27 302	8,4
Dépenses	26 898	28 997	7,8
Besoins nets de trésorerie avant les redressements	1 702	1 695	
Redressements extraordinaires		518	
Besoins nets de trésorerie après les redressements		2 213	

Cote de solvabilité

Avant de conclure, j'aimerais faire quelques commentaires personnels sur la cote de solvabilité.

Je tiens tout d'abord à dire que j'accorde beaucoup d'importance à la cote de solvabilité de l'Ontario. La cote de solvabilité est un outil précieux pour les investisseurs qui ne connaissent pas bien la capacité particulière d'endettement de chacune des milliers d'entreprises et d'administrations qui émettent ou garantissent des titres. C'est là son objet et c'est pour cela que les émetteurs de titres, y compris le gouvernement de l'Ontario, paient les agences d'évaluation financière pour qu'elles établissent leur cote de solvabilité.

Du point de vue politique, la cote de solvabilité perd toute sa valeur si le désir d'un gouvernement d'avoir une bonne cote de solvabilité passe avant les intérêts de la province et de sa population.

Du point de vue pratique, la cote AAA ne revêt guère de signification. Une cote AAA ne crée pas les emplois dont les jeunes ont besoin, pas plus qu'elle n'améliore la situation du logement ou la qualité ou la quantité des services de santé.

Cela ne veut pas dire que la responsabilité sur le plan financier -- ou la capacité d'endettement -- ne soit pas au tout premier plan de nos préoccupations. Je pense que ce budget témoigne de l'engagement que nous accordons à cet objectif. Nous avons en effet réglé, avec un bon sens des affaires, les problèmes budgétaires de la province restés en suspens, notamment celui de Suncor, et nous avons mis au point un plan financier qui reflète notre sens des responsabilités.

Compte tenu de la conjoncture et des perspectives économiques de notre province, je pense que l'Ontario est plus à même qu'il ne l'a jamais été ces dernières années d'assurer à ses créanciers la sécurité de leur investissement.

Conclusion

Nous considérons que le présent budget expose un plan valable de financement des activités courantes du gouvernement et des projets prioritaires de la nouvelle équipe gouvernementale.

- Nous avons comprimé les dépenses inutiles et improductives et éliminé les organismes superflus.
- Nous avons abordé avec un sens nouveau de la justice la tâche consistant à obtenir les recettes nécessaires au maintien de la qualité des services publics et au respect de nouvelles priorités.
- Nous avons pris des mesures pour améliorer la stabilité financière des administrations locales, des collèges, des universités et des hôpitaux.
- Nous avons rendu les livres plus accessibles, éliminé les anomalies comptables et radié les avoirs surévalués.

Mais, surtout, nous avons annoncé et financé les programmes de mise en oeuvre des engagements pris par le gouvernement au moment où il a assumé la responsabilité des affaires publiques de l'Ontario. En établissant l'ordre de priorité de ces programmes, le premier ministre a privilégié l'emploi des jeunes et l'essor de notre économie, source de débouchés pour toute la population de notre magnifique province.

Document budgétaire A
Mesures budgétaires

Table des matières

A1 : Détails des changements influant sur les recettes 22
A2 : Réforme de la Loi de l'impôt sur l'exploitation minière 32
A3 : Compagnies pour l'expansion des petites entreprises 34
A4 : Sommaire des changements dans les recettes 36

A1 : Détails des changements influant sur les recettes

La présente section a pour but de décrire plus en détail les changements fiscaux mentionnés dans l'exposé budgétaire. Mais il ne s'agit que d'un bref résumé, et nous conseillons au lecteur de se référer aux textes de modification des lois pour plus de précisions.

Loi de l'impôt sur le revenu

Augmentation des taux d'imposition

- À partir de 1986, le taux d'imposition de l'Ontario sur le revenu des particuliers prévu par la Loi de l'impôt sur le revenu sera de 50 pour cent de l'impôt fédéral de base.

Surtaxe

- Au cours de l'année d'imposition 1986, l'impôt ontarien de base sur le revenu en excédent de 5 000 $ fera l'objet d'une surtaxe de trois pour cent.

Affectation de sommes supplémentaires au programme de réduction d'impôt de l'Ontario

- Aux fins de l'allégement de l'impôt ontarien, le niveau de revenu imposable au-dessous duquel aucun impôt ontarien n'est exigible est de 1 630 $ pour 1986. Le niveau au-dessus duquel aucune réduction n'est accordée est de 1 760 $.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés à l'impôt sur le revenu des particuliers doivent être adressées à la :

Direction des politiques de taxation
Ministère du Trésor et de l'Économie
4e étage, Édifice Frost sud
7, Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Z2
(416) 965-5738

Loi sur les droits de mutation immobilière

Changements fiscaux

- Les taux de base des droits de mutation immobilière seront portés à 0,5 pour cent sur la première tranche de 55 000 $ de contrepartie et à 1 pour cent au-delà.
- Des droits supplémentaires de 0,5 pour cent seront imposés sur la portion du prix d'achat en excédent de 250 000 $, si la vente porte sur une parcelle unique de terrain contenant une ou deux résidences unifamiliales au plus.
- Une résidence unifamiliale comprend le logement des employés de maison au service de la famille.
- Les résidences unifamiliales situées dans une exploitation agricole ayant droit à la réduction fiscale accordée aux exploitations agricoles ne seront pas assujetties au paiement de ces droits supplémentaires.
- Les acheteurs peuvent obtenir un remboursement de ces droits supplémentaires si, dans les trois années suivant l'achat, ils cultivent les terres et deviennent admissibles à la réduction fiscale accordée aux exploitations agricoles.
- Les ventes d'immeubles à appartements et autres ensembles résidentiels contenant plus de deux logements seront exonérées des droits supplémentaires.
- Ces changements ne touchent pas les acquisitions de terres soumises à des restrictions faites par les non-résidents.

Entrée en vigueur : le jour suivant la sanction royale de la législation habilitante.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés aux droits de mutation immobilière doivent être adressées à la

Section des droits de mutation immobilière
Direction de la taxe sur le tabac et les carburants
Ministère du Revenu
C.P. 625
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H9
(416) 433-6396

Pour demander des renseignements par téléphone à Toronto, appeler le (416) 965-1774, poste 6352.

Loi de la taxe sur l'essence

Changements fiscaux

- La taxation *ad valorem* sur l'essence et le carburant d'aviation sera abolie.
- La nouvelle taxe fixe sera de 8,8 cents par litre pour toutes les catégories d'essence. La nouvelle taxe fixe sur le carburant d'aviation sera de 1,88 cent par litre.

Entrée en vigueur : le jour suivant la sanction royale de la législation habilitante.

Loi de 1981 de la taxe sur les carburants

Changements fiscaux

- La taxation *ad valorem* sur le carburant diesel sera abolie.
- La nouvelle taxe fixe sur le carburant diesel sera de 9,9 cents par litre. La nouvelle taxe fixe pour le carburant diesel utilisé dans les locomotives de chemin de fer sera de 3,1 cents par litre.

Entrée en vigueur : le jour suivant la sanction royale de la législation habilitante.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés aux taxes sur l'essence et sur les carburants doivent être adressées à la :

Direction de la taxe sur le tabac
et les carburants
Ministère du Revenu
C.P. 625
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H9
(416) 433-6340

Pour demander des renseignements par téléphone à Toronto, appeler le (416) 965-5407, poste 6336.

Loi sur la taxe de vente au détail

Niveau d'exonération pour les aliments préparés

- **Les aliments préparés d'une valeur totale ne dépassant pas un dollar seront exonérés de la taxe de vente de 7 pour cent.**

Exonération des produits d'hygiène féminine

- **La taxe de 7 pour cent sur les serviettes, ceintures et tampons hygiéniques sera supprimée.**

Prorogation indéfinie de la remise de la taxe que les visiteurs de passage dans la province paient sur leur hébergement

- **La remise de la taxe de 5 pour cent que les visiteurs de passage dans la province paient sur leur hébergement en Ontario, qui devait prendre fin le 31 décembre 1985, sera prorogée indéfiniment.**

Exonération des sièges d'automobile pour enfants

- **La taxe de 7 pour cent sera supprimée pour les sièges d'automobile pour enfants. Cette exonération ne s'applique qu'aux sièges qui répondent aux prescriptions du Code de la route.**

Élimination de l'exonération de la monnaie d'or frappée à la feuille d'érable

- **L'exonération des pièces d'or frappées à la feuille d'érable sera supprimée et une taxe de 7 pour cent s'appliquera.**

Entrée en vigueur : **le jour suivant la sanction royale de la législation habilitante.**

Toutes les demandes de renseignements concernant la taxe de vente au détail doivent être adressées à la :

Direction de la taxe de vente au détail
Ministère du Revenu
C.P. 623
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H7
(416) 433-6322

Pour demander des renseignements par téléphone à Toronto, appeler le (416) 965-5407, poste 6336.

Recettes sur les boissons alcooliques

Spiritueux, vin et bière

- Une augmentation uniforme de 10 ¢ de la marge commerciale s'appliquera à chaque bouteille de 750 millilitres de spiritueux ou de vin et à chaque caisse de 12 bouteilles de 341 millilitres de bière.
- Des augmentations proportionnelles s'appliqueront à tous les autres formats ou conditionnements de ces produits.

Entrée en vigueur : le 12 novembre 1985.

Toutes les demandes de renseignements concernant les augmentations de prix des boissons alcooliques doivent être adressées au :

Ministère de la Consommation
et du Commerce
Régie des alcools de l'Ontario
Bureau des communications
55, boulevard Lake Shore est
Toronto (Ontario)
M5E 1A4
(416) 963-1926

Droits d'obtention de permis pour occasion spéciale

- Les droits d'obtention de permis pour occasion spéciale augmenteront de 75 pour cent.
- Les droits à verser à l'obtention d'un permis d'achat pour occasion spéciale à l'unité de spiritueux, de vin et de bière augmenteront de 75 pour cent et seront arrondis aux 5 cents près.

Entrée en vigueur : le 12 novembre 1985.

Toutes les demandes de renseignements concernant les augmentations des droits de permis pour occasion spéciale doivent être adressées au :

Ministère de la Consommation
et du Commerce
Commission des permis de vente
d'alcool de l'Ontario
Politiques, recherches et développement
55, boulevard Lake Shore est
Toronto (Ontario)
M5E 1A4
(416) 965-4659

Loi de la taxe sur le tabac

Changements fiscaux

- La taxation *ad valorem* sur les cigarettes et le tabac coupé sera abolie et remplacée par une taxe fixe à l'unité.
- Les montants de la taxe fixe seront les suivants :
  - 2,7 ¢ par cigarette; et
  - 1,5 ¢ par gramme, ou fraction de gramme, de tabac coupé et de toute autre forme de produits du tabac, cigares exceptés.
- Le taux de taxe sur les cigares demeure à 45 pour cent.

Entrée en vigueur : le jour suivant la sanction royale de la législation habilitante.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements apportés à la taxe sur le tabac doivent être adressées à la :

Direction de la taxe sur le tabac et les carburants

Ministère du Revenu
C.P. 625
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
1H 8H9
(416) 433-6340

Pour demander des renseignements par téléphone à Toronto, appeler le (416) 965-5407, poste 6336.

Loi sur l'imposition des compagnies

Simplification de l'imposition des petites entreprises

- **L'Ontario va adopter des modifications parallèles à celles apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) qui visent à simplifier l'imposition des petites entreprises.**

  - **Le plafond du total cumulatif des déductions sera éliminé, ainsi que la catégorie spéciale des entreprises n'y ayant pas droit.**

Entrée en vigueur : **Ces mesures s'appliquent pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 1984.**

- **Les compagnies privées contrôlées pendant toute leur année d'imposition par les Canadiens et dont le revenu imposable au cours de l'année précédente était inférieur à 200 000 $ devront régler le solde de leurs impôts dans les trois mois suivant la fin de leur année d'imposition. Autrement, elles devront régler le solde de leurs impôts dans les deux mois suivant la fin de leur année d'imposition.**

Entrée en vigueur : **Ces mesures s'appliquent pour les années d'imposition se terminant après la date de la sanction royale de la législation habilitante.**

Exonération fiscale temporaire des petites entreprises

- **Par suite des simplifications fiscales ci-dessus, l'article 33 de la Loi sur l'imposition des compagnies sera modifié pour exclure de l'exonération fiscale temporaire :**

  - **les compagnies dont l'année d'imposition se termine entre le 1er janvier 1985 et le 13 mai 1985 et dont le total cumulatif des déductions au cours de l'année d'imposition précédente dépassait un million de dollars; et**

  - **les entreprises non admissibles, conformément à la définition de l'article 33a.**

Déduction pour inventaire

- **Aucune déduction à titre de déduction pour inventaire, selon la définition de l'alinéa 20(1) (gg) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ne sera autorisée.**

Entrée en vigueur : **Ces mesures s'appliquent pour les années d'imposition se terminant après la date de la sanction royale de la législation habilitante. Pour les années d'imposition qui englobent cette date, la déduction pour inventaire sera fixée au prorata du nombre de jours écoulés jusqu'à la date d'entrée en vigueur (y compris cette date).**

Déductions pour amortissement : biens acquis au cours de l'année d'imposition

- La Loi sur l'imposition des compagnies sera modifiée pour refléter la règle de milieu d'année de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La déduction pour amortissement d'un bien admissible,acquis en cours d'année sera limitée à la moitié de la déduction normale qui serait autorisée autrement.
- Des dispositions transitoires définiront les conditions dans lesquelles les biens amortissables en cours d'acquisition avant le 25 octobre 1985 seront exemptés de cette mesure, pourvu que le bien en question soit acquis ou que son coût soit engagé entre le 24 octobre 1985 et le 1er janvier 1987. En outre, sous réserve de certaines conditions, les biens amortissables acquis par des sociétés contre des actions, lors de la dissolution d'une société, à la suite d'une fusion ou d'une liquidation, ou à la suite d'une cession avec lien de dépendance, ne seront pas touchés par cette mesure. La structure de ces dispositions transitoires se conformera aux règlements 1100(2.1) et (2.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Entrée en vigueur : Ces mesures s'appliquent aux biens acquis après le 24 octobre 1985.

Versements aux non-résidents

- Le paragraphe 12(6) de la Loi sur l'imposition des compagnies concernant les honoraires de gestion, les loyers ou versements similaires aux non-résidents sera modifié pour éliminer la disposition selon laquelle un impôt doit être perçu conformément aux alinéas 212(1) (a), (d) ou (e) ou au paragraphe 212(5) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) pour que le rapport partiel sur le revenu s'applique.

Entrée en vigueur : Ces dispositions s'appliquent aux montants versés ou exigibles à partir de l'année d'imposition 1985.

Augmentation du taux de l'impôt sur le revenu

- Le taux général de l'impôt sur le revenu des compagnies passera de 15 pour cent à 15,5 pour cent.
- Le taux d'imposition des entreprises de fabrication et de traitement, ces exploitations minières, forestières, agricoles et de pêche passera de 14 pour cent à 14,5 pour cent.

Entrée en vigueur : Ces mesures s'appliquent aux années d'imposition se terminant après la date de la sanction royale la législation habilitante. Pour les années d'imposition englobant cette date, l'augmentation du taux d'imposition s'appliquera au prorata du nombre de jours suivant cette date.

Toutes les demandes de renseignements concernant les modifications apportées à l'imposition des compagnies doivent être adressées à la :

Direction de l'imposition des compagnies
Ministère du Revenu
C.P. 622
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H6
(416) 433-6513

Pour demander des renseignements au téléphone à Toronto, appeler le (416) 965-1160, poste 6513.

Droits et permis

Droits d'immatriculation des véhicules de tourisme

- Les droits d'immatriculation annuels des véhicules de tourisme dans le Sud de l'Ontario passeront :
  - de 48 $ à 54 $ pour les voitures de tourisme et les véhicules utilitaires pesant 2 400 kilogrammes ou moins, utilisés à des fins personnelles;
  - de 24 $ et 6 $ à 30 $ et 9 $ pour les motocyclettes et les cyclomoteurs respectivement.
- Les droits d'immatriculation annuels pour les véhicules de tourisme dans le Nord de l'Ontario passeront :
  - de 24 $ à 27 $ pour les voitures de tourisme et les véhicules utilitaires pesant 2 400 kilogrammes ou moins, utilisés à des fins personnelles;
  - de 12 $ et 6 $ à 15 $ et 9 $ pour les motocyclettes et les cyclomoteurs respectivement.

Entrée en vigueur : le 1er décembre 1985. pour les renouvellements d'immatriculation

Droits d'immatriculation des véhicules utilitaires

- Les droits d'immatriculation annuels pour les véhicules utilitaires dans le Nord et le Sud de l'Ontario passeront :
  - de 72 $ à 81 $ pour les véhicules utilitaires pesant 3 000 kilogrammes ou moins;
  - des montants actuels allant de 93 $ à 2 339 $ à des montants allant de 107 $ à 2 690 $ pour les véhicules utilitaires pesant plus de 3 000 kilogrammes.
- Il n'y aura aucun changement dans les droits pour les véhicules utilitaires appartenant à des exploitants agricoles et utilisés par eux ainsi que pour les autobus.

Entrée en vigueur : le 1er avril 1986 pour les renouvellements d'immatriculation.

Le ministère des Transports et des Communications fournira des barèmes détaillés des droits pour toutes les catégories de véhicules automobiles.

Droit de permis de conduire

. **Le droit de validation despermis de conduire passera de 15 $ à 21 $ pour une période de trois ans.**

Entrée en vigueur : le 1er janvier 1986.

Toutes les demandes de renseignements concernant ces changements doivent être adressées à la :

Direction de l'information sur la sécurité
Ministère des Transports et des Communications
Premier étage, Tour ouest
1201, avenue Wilson
Downsview (Ontario)
M3M 1J8
(416) 248-3501

A2 : Réforme de la Loi de l'impôt sur l'exploitation minière

- Le ministre des Affaires du Nord et des Mines présentera des mesures législatives visant à réformer la Loi de l'impôt sur l'exploitation minière. Le gouvernement a l'intention de mettre la réforme de la loi en place pour les années d'imposition se terminant après le 31 mars 1986.
- La loi sur la réforme proposera les changements structurels suivant à la Loi de l'impôt sur l'exploitation minière et les règlements y afférents :

	Régime actuel		Proposition	
Taux (%)	0 $ – 250 000 $	0	0 $ – 500 000 $	0
	250 000 – 1 million de $	15	Plus de 500 000 $	20
	1 million – 10 millions de $	20		
	10 millions – 20 millions de $	25		
	Plus de 20 millions de $	30		
Déduction pourtraitement(%)	Concentrateur	8	8	
	Fondeur	16	12	
	Raffinerie située :			
	– au Canada	20	16	
	– dans le Nord de l'Ontario	25	20	
	Traitement supplémentaire dans le Nord de l'Ontario	30	20	
Déduction minimale/ maximale (%) pour traitement		15/65	15/50	
Report de la déduction pour traitement		Oui	Non	
Dissociation de nouvelles exploitations minières		Oui	Non	

- En outre, la Loi de l'impôt sur l'exploitation minière sera modifiée afin de simplifier les dispositions administratives en réduisant les pouvoirs discrétionnaires et en clarifiant la terminologie. Parmi ces propositions, mentionnons :
  - la modification des définitions (mine, exploitant, personne) de façon à ce qu'un participant à une entreprise en participation soit considéré comme un exploitant et soumette une déclaration d'impôt sur le revenu incluant un état de la part qui lui échoit des

frais et des revenus provenant de l'exploitation minière en participation;

- la définition d'une usine de traitement, et des frais d'exploration et de développement;
- l'octroi d'une déduction pour les frais d'exploration et de développement engagés dans le cadre d'accords portant sur les sous-contrats acceptés;
- l'élimination de termes comme "approprié", "nécessairement" et "payé par l'exploitant";
- une plus grande rigueur terminologique dans la loi pour assurer l'uniformité (ex. : exploitant, bénéfice, usine de traitement);
- la modification de la définition de "substance minérale" pour qu'elle comprenne les résidus; et
- la modification de la définition de traitement pour qu'elle comprenne la fabrication au Canada.

• Avant la présentation du projet de loi, une ébauche de loi sera mise à la disposition de l'industrie minière et des autres parties intéressées pour commentaires.

Toutes les demandes de renseignements ou les soumissions concernant les changements proposés à la Loi de l'impôt sur l'exploitation minière doivent être adressées à la :

Direction des politiques de taxation
Ministère du Trésor et de l'Économie
4e étage, Édifice Frost sud
7, Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Z2
(416) 965-6869

ou au

Bureau de l'impôt sur l'exploitation minière et du P.O.E.M.
Ministère des Affaires du Nord et des Mines
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1W3
(416) 965-1062

A3 : Compagnies pour l'expansion des petites entreprises

Les changements suivants seront apportés au Programme des compagnies pour l'expansion des petites entreprises (CEPE) :

- Les fonds alloués pour le versement de subventions d'encouragement et de crédits d'impôt seront augmentés de 5 millions de dollars et passeront de 25 millions à 30 millions de dollars. Les sommes allouées seront réparties dans trois fonds :

  9 millions de dollars au Fonds réservé au Nord et à l'Est

  6 millions de dollars au Fonds réservé aux nouvelles entreprises

  15 millions de dollars au Fonds réservé aux investissements généraux

- Le pourcentage de versement de subventions et de crédits d'impôt aux investisseurs qui achètent des actions nouvellement émises par une CEPE qui a l'intention d'investir à l'extérieur du Nord et de l'Est de l'Ontario passera de 30 pour cent à 25 pour cent.

- Les paiements d'encouragement équivalant à 30 pour cent de la valeur des nouvelles émissions d'actions continueront à s'appliquer aux actions d'une CEPE entièrement libérées avant le 24 octobre 1985.

- La définition d'une petite entreprise admissible sera élargie et comprendra les entreprises de mise au point de logiciels. Le domaine d'activité d'une entreprise admissible comprendra la mise au point de programmes d'application sur ordinateur ou de systèmes de logiciel mis en vente, en location, ou autorisés par la petite entreprise et qui sont prêts à être utilisés par un bon nombre d'utilisateurs sans modification importante à condition que toutes les étapes de la recherche, de la programmation et de l'essai soient effectuées essentiellement par les employés de la petite entreprise.

- Les changements suivants s'appliqueront seulement aux CEPE qui investissent dans le Nord et l'Est de l'Ontario :

  - Le capital minimal requis pour une CEPE passera de 100 000 $ à 50 000 $.

  - Les CEPE pourront investir dans de petites entreprises faisant affaires avec leurs propres actionnaires à condition qu'elles aient au moins cinq actionnaires, dont aucun ne doit détenir plus de 20 pour cent des actions en circulation (contrairement à la règle générale qui stipule dix actionnaires ne détenant pas plus de dix pour cent).

  - La définition d'une petite entreprise admissible sera élargie et comprendra les petites entreprises qui offraient des services auxiliaires aux industries d'exploitation forestière et minière

comme le transport, le forage à contrat, la location et le crédit-bail d'équipement, les services d'ingénieurs ou autres services techniques ou scientifiques.

Entrée en vigueur : le jour suivant la sanction royale de la législation habilitante.

Toutes les demandes de renseignements concernant les changements aux CEPE doivent être adressées à la :

Direction des politiques de taxation
Ministère du Trésor et de l'Économie
4e étage, Édifice Frost sud
7, Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario)
M7A 1Z2
(416) 965-6869

ou au

Programme des CEPE
Ministère du Revenu
C.P. 625
33, rue King ouest
Oshawa (Ontario)
L1H 8H9
(416) 433-6330

Pour obtenir des renseignements par téléphone à Toronto, composer le 965-1160 et demander le poste 6330.

A4 : Sommaire des changements dans les recettes

Changements dans les recettes : sommaire de l'impact fiscal
(en millions de $)

	1985-1986	1986-1987
Impôt sur le revenu des particuliers	28	321
Taxe de vente au détail	–7	–40
Taxes sur le tabac et l'alcool	20	64
Taxe sur les carburants	12	79
Droits et permis	11	40
Imposition des compagnies	–15	205
Droits de mutation immobilière	6	30
TOTAL	**55**	**699**

Document budgétaire B : Perspectives économiques

Table des matières

Production 38

Emploi 39

Prix 39

Conjoncture extérieure 39

Jusqu'à présent, 1985 a été marquée par un essor vigoureux de l'économie ontarienne. On s'attend à ce que cette croissance se poursuive pendant le reste de l'année et en 1986. On prévoit que la création d'emplois continuera à un rythme soutenu et on s'attend à ce que le taux de l'inflation demeure modéré.

La poursuite de la croissance en 1986 est attribuable à plusieurs facteurs. Les investissements demeurent une source importante de dynamisme économique, notamment dans la construction commerciale et industrielle. La construction résidentielle continuera à bénéficier de la réduction des taux d'intérêt hypothécaires. La demande des consommateurs contribuera elle aussi à la croissance, bien qu'à un degré moindre que ces dernières années. Les exportations, qui ont été le principal moteur de la croissance en 1983-1984, contribueront de façon marginale à la croissance en 1986.

On trouvera ci-dessous les détails de nos prévisions.

Production

Selon les prévisions, le Produit provincial brut réel augmentera de 4,5 pour cent en 1985 et 2,4 pour cent en 1986.

Les investissements du secteur des entreprises dans la construction non résidentielle ont enregistré, en 1985, une croissance rapide qui devrait se poursuivre en 1986. L'augmentation des immobilisations caractérise la plupart des secteurs de l'économie, mais se manifeste surtout dans celui de la fabrication, notamment celle du matériel de transport, ainsi que dans les industries des métaux de première transformation et des produits de minéraux non métalliques.

La construction résidentielle est, elle aussi, censée se raffermir. On prévoit 56 500 mises en chantier pour cette année et 58 000 en 1986.

Le maintien des initiatives de création d'emplois et les augmentations modérées des traitements et salaires se traduiront par une augmentation de 6,6 pour cent du revenu des particuliers, après celle de 8,3 pour cent en 1985. Les dépenses des consommateurs n'en seront que mieux stimulées. On prévoit, pour 1986, une augmentation de 6,5 pour cent dans les ventes au détail, suite à l'augmentation de 10,3 pour cent enregistrée cette année.

On s'attend également à ce que de nouvelles réductions progressives des taux d'intérêt aient des répercussions positives sur l'économie. La Banque du Canada a profité de la tendance à la hausse récemment marquée par les taux de change Canada - É.-U. pour réduire la marge existant entre les taux d'intérêt canadiens et américains. Les constants efforts internationaux pour réduire le taux de change du dollar américain par rapport aux principales autres devises permettent d'espérer une nouvelle baisse des taux d'intérêt aux É.-U., qui entraînerait une baisse des taux canadiens.

L'essor du marché ontarien des exportations a été restreint au début de l'année par la lenteur de la croissance économique américaine. Toutefois, les É.-U. commencent à émerger de leur crise économique, ce qui contribuera à maintenir le marché des exportations de l'Ontario, dont la croissance sera cependant moins marquée qu'en 1985. En outre, les importations augmenteront à un rythme moins rapide en 1986.

Emploi

Le marché ontarien de la main-d'oeuvre devrait continuer à s'améliorer. On prévoit la création de 152 000 emplois en 1985, et un taux de chômage moyen de 8,2 pour cent.

D'après les prévisions, 1986 devrait voir une augmentation continue des emplois et de nouvelles réductions du nombre de chômeurs et du taux de chômage. La création de 108 000 emplois contribuera à faire descendre le taux de chômage à une moyenne de 7,7 pour cent pour l'année.

Prix

En ce qui a trait à l'inflation, les perspectives demeurent positives en raison de la stabilité relative des prix des marchandises, d'exigences salariales toujours modérées et de la stabilité ou de la diminution probables des prix du pétrole canadien. L'indice des prix à la consommation devrait se maintenir à une moyenne de 4,1 pour cent en 1985 et 4,4 pour cent en 1986.

Conjoncture extérieure

La performance économique de l'Ontario est largement influencée par les conditions économiques à l'extérieur de la province, en particulier celles des États-Unis et du reste du Canada. Le tableau 1 donne les points saillants des perspectives économiques pour l'Ontario, le Canada et les États-Unis.

Situations économiques de l'Ontario, du Canada et des É.-U. de 1984 à 1986
(en pourcentage)

Tableau 1

	Ontario			Canada			É.-U.		
	1984	1985	1986	1984	1985	1986	1984	1985	1986
Croissance réelle	6,5	4,5	2.4	5,0	4,0	2,3	6,8	2,3	2,5
Inflation	4,4	4,1	4,4	4,4	4,1	4,4	4,3	3,6	3,8
Taux de chômage	9,1	8,2	7,7	11,3	10,7	10,3	7,5	7,2	7,4
Taux d'escompte en fin d'année	11,25	10,0	9,25	11,25	10,0	9,25	10,75	9,5	9,0

Source : Trésor de l'Ontario

La croissance économique des É.-U. a marqué, par rapport au rythme vigoureux qu'elle accusait en 1984, un ralentissement dû en grande partie à la dégradation de la situation commerciale des É.-U. Toutefois, l'avenir de l'économie américaine s'avère plus prometteur pour la fin de 1985 et pour 1986.

Les principaux éléments qui devraient amener une reprise de la croissance aux É.-U. sont en place. Le Federal Reserve Board a permis une expansion monétaire

suffisante pour soutenir une croissance économique plus vigoureuse. Les taux d'intérêt ont diminué, stimulant ainsi la demande à la consommation et la construction résidentielle. En outre, le dollar américain a subi, depuis le début de 1985, une dépréciation sensible par rapport aux devises du Japon et des principaux pays d'Europe. La récente entente du Groupe des Cinq a encouragé et consolidé cette baisse, qui devrait redonner vigueur à la performance commerciale américaine.

L'entente du Groupe des Cinq remaniant les parités monétaires internationales a eu pour effet, du même coup, d'améliorer la position concurrentielle du Canada. Étant donné que le taux de change Canada - É.-U. est resté stable, le prix des produits canadiens a diminué sur les marchés internationaux, par rapport à ceux des produits japonais et européens.

Au Canada, la faiblesse des prix à la consommation a porté atteinte à la croissance économique des autres provinces. En outre, les importants secteurs agricoles des provinces de l'Ouest ont souffert de la médiocrité des récoltes pour la deuxième année consécutive. Pour l'ensemble du Canada, on prévoit que le Produit national brut réel augmentera de 2,3 pour cent en 1986, ce qui marque une diminution par rapport au taux de croissance de 4,0 pour cent prévu en 1985.

Le tableau 2 présente un résumé détaillé des perspectives économiques de l'Ontario.

L'économie de l'Ontario de 1984 à 1986 **Tableau 2**

	1984	1985	1986	84/83	85/84	86/85
	(en milliards de dollars)			(en pourcentage)		
Production totale						
Produit provincial brut	162.1	175.1	186.1	9.5	8.0	6.3
PPB (en dollars constants de 1971)	54.3	56.8	58.2	6.5	4.5	2.4
Investissements						
Machines et matériel	10.7	12.4	13.3	7.8	15.4	7.7
Construction non résidentielle	5.8	6.6	7.4	14.0	14.3	11.8
Construction résidentielle	6.2	6.9	7.6	6.6	12.4	9.4
Autres éléments de la demande						
Mises en chantier - Logements (en milliers)	48.2	56.5	58.0	–	–	–
Ventes au détail	43.5	47.9	51.0	10.2	10.3	6.5
Exportations	63.4	69.1	73.1	26.6	9.1	5.7
Importations	51.6	57.4	61.4	29.9	11.3	6.9
Revenu						
Revenu des particuliers	141.7	153.5	163.6	8.7	8.3	6.6
Bénéfices des compagnies (avant impôts)	13.1	14.1	15.0	20.0	8.2	6.5
Prix						
Indice des prix à la consommation	–	–	–	4.4	4.1	4.4
Emplois						
Population active (en milliers)	4,666	4,788	4,879	2.1	2.6	1.9
Emplois (en milliers)	4,243	4,395	4,503	3.6	3.6	2.5
Taux de chômage (en % de la population active)	9.1	8.2	7.7	–	–	–

Source: Trésor de l'Ontario

Document budgétaire C Table des matières
Une présentation réaliste des finances

Introduction 44

Mesures budgétaires 44

Investissement de l'Ontario dans Suncor 44

Société foncière de l'Ontario 45

Remboursement des obligations à la province 45

- Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités 45
- Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires 46
- Société de logement de l'Ontario 47
- Prêts aux hôpitaux publics 47
- Dotation en capital des installations de traitement des eaux et décharges 47

Avoir de la province dans les sociétés de la Couronne 48

Améliorations apportées aux pratiques comptables 48

Autres redressements 48

Résumé 49

Plan financier 51

Effectif de la fonction publique de l'Ontario 52

Tableaux financiers 55

Introduction

Ce document :

- expose les mesures prises dans le budget pour radier certains avoirs financiers et transactions connexes des comptes de la province afin d'obtenir une présentation plus réaliste de la situation financière de l'Ontario;
- expose les améliorations apportées aux méthodes comptables sous-jacentes à ces mesures budgétaires;
- donne les détails du plan financier pour 1985-1986; et
- contient les tableaux financiers.

Mesures budgétaires

Investissement de l'Ontario dans Suncor

En 1981, le gouvernement a acheté 25 pour cent des actions de Suncor Inc. pour la somme de 650 millions de dollars par l'intermédiaire de la Société Ressources énergétiques de l'Ontario Limitée, une filiale de la Société de l'énergie de l'Ontario. L'achat de ces actions a été financé grâce à une avance de 325 millions de dollars de la province à la Société de l'énergie de l'Ontario et un billet de 325 millions de dollars payable sur dix ans à 14,357 per cent d'intérêt à la Sun Note Company. La province a avancé 21 millions de dollars de plus pour aider aux remboursements du principal du billet de la Sun, ce qui porte l'investissement dans la Société de l'énergie de l'Ontario pour l'achat des actions de Suncor à 346 millions de dollars. À date, la province a supporté des coûts d'intérêt de 150 millions de dollars sur le billet.

À l'avenir, la province devra verser à la Société de l'énergie de l'Ontario les fonds nécessaires pour faire face aux paiements des intérêts et du principal dus sur le billet de la Sun jusqu'à ce qu'il parvienne à échéance en 1991. Ceci se chiffrerait à 420 millions de dollars, moins les dividendes éventuels versés par Suncor.

Deux mesures sont prises pour mettre en règle les livres de la province : les 346 millions de dollars investis dans la Société de l'énergie de l'Ontario sont radiés et l'obligation restante de la province par l'intermédiaire de la Société de l'énergie de l'Ontario pour le billet de la Sun sera réglée au coût de 305 millions de dollars.

La Société Ressources énergétiques de l'Ontario Limitée continuera à détenir les actions dont la valeur actuelle, comme on le mentionne dans l'Exposé budgétaire, est très en dessous du prix d'achat original. Une étude est en cours pour décider de la meilleure façon de liquider les actions de Suncor. Elle évaluera toutes les possibilités de se défaire des actions, qui seront vendues dès que ce sera financièrement prudent.

Société foncière de l'Ontario

Les prêts de la province à la Société foncière de l'Ontario se montaient à 872 millions de dollars au 31 mars 1985. Ces prêts représentent des fonds de 453 millions de dollars affectés aux banques de biens-fonds et des prêts hypothécaires de 419 millions de dollars.

La valeur d'expertise des avoirs en biens-fonds est estimée à 271 millions de dollars, soit 182 millions de dollars de moins que le montant des avances de la province à la Société foncière de l'Ontario. Le gouvernement ne recouvrerait pas les 453 millions de dollars prêtés pour cette banque de biens-fonds, même si ces avoirs étaient éventuellement vendus. On procède à la radiation de cette perte de valeur de 182 millions de dollars.

La propriété des avoirs de biens-fonds de la Société foncière de l'Ontario sera transférée aux ministères appropriés ou vendue si les conditions du marché le permettent. En accord avec la politique de l'Ontario concernant les biens corporels, les 271 millions de dollars sont comptabilisés comme dépenses. Cette mesure a pour but d'assurer la cohérence de la comptabilité et n'affecte en rien la valeur de recouvrement de ces biens-fonds.

De plus, un grand nombre des prêts hypothécaires consentis par la Société ont été faits dans des conditions qui ne sont plus en pratique sur le marché d'aujourd'hui. On étudie la possibilité de se défaire des hypothèques de la Société, afin de procéder de manière prudente et professionnelle. On estime que la province ne pourra recouvrer la pleine valeur de ces hypothèques. La perte éventuelle est actuellement estimée à 37 millions de dollars. C'est pourquoi la valeur comptable de ces avances de prêts hypothécaires est réduite.

Remboursement des obligations à la province

Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités

De 1964 à mars 1978, la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités (SOSIU) a avancé des fonds pour la construction d'immobilisations aux universités, aux collèges, au Musée des beaux-arts de l'Ontario, au Musée royal de l'Ontario et au Collège des arts de l'Ontario. Ces fonds ont été prêtés à la Société par la province et considérés comme des avoirs financiers. Le montant dû sur ces prêts à la fin de cet exercice sera de 969 millions de dollars.

Toutefois, du fait que les vrais utilisateurs de ces fonds étaient incapables de rembourser ces prêts par eux-mêmes à la Société, la province versait en leur nom le montant total des remboursements prévus, ce qui permettait alors à la Société de rembourser la province. En fait, la province avançait les fonds pour faire face à cette obligation.

En 1978, cette méthode de financement a été changée en un système de subventions directes. Toutefois, aucune mesure n'a été prise pour régler la question des avances faites avant 1978 à la Société, si bien qu'aujourd'hui les comptes financiers de l'Ontario montrent que la province avance toujours de l'argent aux collèges et universités pour se rembourser elle-

même. Le vérificateur de la province a fait des commentaires sur cette pratique dans ses rapports de 1979 à 1984.

La Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités est supprimée. Les débentures qu'elle détient sont transférées au Trésorier et radiées, et les avances de la province sont radiées des états financiers de l'Ontario. Il ne reste que 5 millions de dollars en obligations municipales directes sous forme de débentures reliées à la construction de bibliothèques; elles seront administrées par la Société d'aménagement municipal de l'Ontario.

Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires

La Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires est semblable à la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités. De 1966 à mars 1980, elle a permis de fournir aux conseils scolaires des fonds pour l'expansion de leurs immobilisations. Plutôt que de verser les fonds directement, on avait adopté la pratique de prêter à la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires, qui prêtait aux conseils scolaires. Les avances de la province à la Société étaient comptabilisées comme des avoirs financiers.

Au 31 décembre 1985, les avances de la Société se monteront à 757 millions de dollars, dont une partie seulement est recouvrable.

Contrairement aux collèges et universités, dont les remboursements de prêts étaient entièrement subventionnés par la province, les conseils scolaires sont à même d'obtenir des fonds pour rembourser leurs obligations par le truchement des impôts municipaux. Les subventions générales de la province aux conseils scolaires tiennent compte, pour le calcul des subventions, du coût de remboursement de la dette de 535 millions de dollars. La province fournit plus de 80 pour cent du coût des remboursements sur ces prêts reconnus, une pratique qui a également provoqué des remarques de la part du vérificateur de la province de 1979 à 1984.

Pour résoudre cette anomalie, la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires est dissoute et ses débentures sont transférées au Trésorier. La valeur comptable de l'avoir financier est réduite de 437 millions de dollars, qui est la partie de la dette des conseils scolaires à la Société qui est assumée par la province. Le portefeuille résiduel de la Société sera administré par la Société d'aménagement municipal de l'Ontario. À l'avenir, les dépenses des conseils scolaires consacrées au remboursement de la dette, et les subventions correspondantes, baisseront du même montant. Le processus de subvention et les dispositions de remboursement des prêts s'en trouvent simplifié et clarifié.

Société de logement de l'Ontario

La Société de logement de l'Ontario (SLO) exploite des ensembles domiciliaires qui ont été construits grâce aux avances de la province et du gouvernement fédéral.

La Société amortit le coût de ces ensembles sur des périodes pouvant aller jusqu'à 50 ans. Le coût annuel des intérêts et les remboursements de principal relatifs à ces prêts sont traités comme coûts d'exploitation de ces logements et peuvent bénéficier de subsides accordés par la province et par la Société centrale d'hypothèque et de logement. Là encore, la province rembourse elle-même des obligations provinciales, cette fois par l'intermédiaire des subventions d'exploitation de la SLO. La contribution de la province aux avances combinées accordées à la SLO, qui atteint un total de 184 millions de dollars, est radiée.

Prêts aux hôpitaux publics

Les prêts aux hôpitaux publics se classent dans une catégorie semblable et atteindront un total estimatif de 125 millions de dollars au 30 septembre 1985. Ces prêts ont été consentis avant 1978 et sont considérés comme des avoirs financiers. Depuis lors, la construction de nouveaux hôpitaux a été financée par des subventions directes. Là encore, la province rembourse la majeure partie des prêts qu'elle a consentis. Le vérificateur provincial a fait des commentaires, de 1981 à 1984, sur cette pratique qui consiste à accorder des subventions aux hôpitaux pour couvrir une grande partie des coûts relatifs aux prêts dont ils bénéficient. La valeur des prêts consentis par la province aux hôpitaux est réduite de la portion financée par la province, qui atteint un total de 69 millions de dollars.

Dotation en capital des installations de traitement des eaux et décharges

Au cours des deux dernières décennies, la province a construit et financé un grand nombre d'installations de traitement des eaux et décharges qu'elle exploite pour pourvoir aux besoins des municipalités. Ces dotations en capital sont comptabilisées dans les états financiers de l'Ontario et se monteront à plus de 1 067 millions de dollars à la fin du présent exercice. Ce total inclut un montant de 352 millions de dollars que l'on a qualifié "d'aide provinciale" et que les municipalités ne sont plus tenues de rembourser. Le montant de cet avoir est radié.

En outre, dans cet avoir comptabilisé, une partie de l'obligation municipale est considérée comme irrécouvrable, du fait que la province a entrepris des projets dont le coût est bien au-delà des moyens financiers de certaines collectivités locales. Dans ces cas, la province assumera dorénavant l'excédent de la dette.

Le budget prévoit la radiation de cette partie de l'avoir dans les cas où l'excès de construction a entraîné des obligations auxquelles les administrations locales ne peuvent faire face. C'est pourquoi on radie un montant supplémentaire de 175 millions de dollars. Les détails de ces

radiations seront réglés entre le ministère de l'Environnement et les communautés appliquées.

Avoir de la province dans les sociétés de la Couronne

L'Ontario n'a pas pour usage d'inscrire au bilan l'avoir qu'il détient dans les sociétés de la Couronne. Il y a, toutefois, trois cas où la province a procuré des fonds à des sociétés de la Couronne par le truchement d'achat d'actions. Citons, dans cette catégorie, 7 millions de dollars d'actions dans les Sociétés de développement de l'Ontario, 37 millions de dollars dans la Société de développement du transport urbain et, avant la fin de l'exercice, 80 millions de dollars dans la Société de l'énergie de l'Ontario, pour des projets touchant à l'énergie autres que ceux de Suncor. Les valeurs propres à ces actions sont retirées du bilan et seront, à l'avenir, comptabilisées à une valeur symbolique de 1 $. Cette mesure est destinée à assurer la cohérence de la comptabilité et ne traduit nullement la valeur réelle des avoirs.

De même, et bien qu'il ne s'agisse pas d'actions, la province a comptabilisé une dotation en capital de 25 millions de dollars à la Régie des alcools de l'Ontario (RAO). À un certain moment, cette dotation en capital représentait les bénéfices non répartis de la RAO. L'usage qui consiste à faire le rapprochement de cette valeur avec les bénéfices non répartis a été abandonné depuis presque 20 ans. Il n'est donc plus opportun d'inscrire cela au bilan.

Améliorations apportées aux pratiques comptables

Les mesures prises dans le budget améliorent les pratiques comptables de l'Ontario en ce qui a trait à la comptabilisation et à l'évaluation des avoirs financiers de la province.

La première de ces réformes a pour effet de supprimer des livres de comptes de la province les avoirs financiers qui représentent des obligations de la province vis-à-vis d'elle-même. Citons, comme exemple d'application de cette pratique, les mesures prises dans le budget envers la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités.

La seconde a pour effet d'exiger le redressement périodique des avoirs financiers lorsqu'il est possible d'établir que la valeur de la sûreté fondamentale relative aux avances a diminué et que l'avoir de la province a peu de chances d'être entièrement recouvré. Citons, comme exemple d'application de cette pratique, les mesures prises dans ce budget en ce qui a trait aux avances consenties à la Société foncière de l'Ontario pour les prêts hypothécaires.

La troisième amélioration s'applique aux dotations en capital accordées aux sociétés de la Couronne. Lorsque la dotation en capital prend la forme d'un avoir, elle sera inscrite dans les livres comptables à la valeur symbolique de 1 $. Citons, comme exemple d'application de cette pratique, les mesures prises dans le présent budget en ce qui a trait à la dotation en capital de la Société de développement du transport urbain.

Autres redressements

Un certain nombre d'autres redressements uniques ont été apportés dans le budget en vue des engagements de financement s'élevant à 90 millions de dollars pour les programmes de transports municipaux et à 15 millions de dollars pour ceux des hôpitaux ainsi que les 108 millions de dollars pour rétablir le calendrier des paiements aux conseils scolaires.

Résumé

En conséquence de ces mesures, les futures prévisions budgétaires annuelles donneront une présentation plus exacte de l'importance de l'aide accordée aux initiatives en cours et permettront une analyse plus précise et une meilleure gestion des paiements de transfert.

Le tableau 1 illustre l'effet des redressements extraordinaires non périodiques sur le plan budgétaire.

Effet des redressements extraordinaires sur le plan financier — **Tableau 1**
(en millions de dollars)

	1984-1985	Plan financier 1985-1986	Effet des redressements extraordinaires	Redressé 1985-1986
Recettes	25 196	27 302	3 181	30 483
Dépenses	26 898	28 997	3 699	32 696
Besoins nets de trésorerie	1 702	1 695	518	2 213

Le tableau 2 donne les détails de chaque mesure budgétaire.

Sommaire des redressements extraordinaires
(en millions de dollars)

Tableau 2

	1985-1986		
	Dépenses budgétaires	Recettes non budgétaires	Effet sur les besoins nets de trésorerie
Suncor			
Société de l'énergie de l'Ontario :			
Radiation des avances et avoirs	346	346	–
Remboursement du billet de la Sun	305	–	305
Société foncière de l'Ontario :			
Dépréciation des hypothèques	37	37	–
Dépréciation des biens-fonds	182	182	–
Biens-fonds transférés aux ministères	271	271	–
Remboursement des obligations à la province			
Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités : *remise de dette*	969	969	–
Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires : *remise de dette*	437*	437	–
Société de logement de l'Ontario : *remise de dette*	184	184	–
Prêts aux hôpitaux publics : *remise de dette*	69	69	–
Dotation en capital des installations de traitement des eaux et décharges :			
Aide de la province aux municipalités	352*	352	–
Soulagement du fardeau d'endettement excessif des municipalités	175*	175	–
Dépréciation des intérêts de la province dans les sociétés de la Couronne			
Société de développement de l'Ontario	7	7	–
Société de développement du transport urbain	37	37	–
Société de l'énergie de l'Ontario	80	80	–
Régie des alcools de l'Ontario	25	25	–
Autres redressements			
Transports urbains municipaux : *engagements non financés*	90*	–	90
Hôpitaux : *engagements non financés*	15	–	15
Sociétés de développement de l'Ontario : *Dettes non recouvrables*	10	10	–
Conseils scolaires : *rétablissement des avances de fonds à 7 pour cent*	108*	–	108
TOTAL	**3,699**	**3,181**	**518**

* Redressements extraordinaires influant sur les paiements de transfert aux administrations locales.

Le tableau 3 illustre les changements d'ensemble entre le plan budgétaire et les résultats réels du dernier exercice.

Plan budgétaire 1985-1986 **Tableau 3**
(en millions de dollars)

	1984-85	Plan budgétaire 1985-86	Différence (en millions de dollars)	Différence (%)
Recettes	25,196	27,302	2,106	8.4
Dépenses	26,898	28,997	2,099	7.8
Besoins nets de trésorerie	1,702	1,695	(7)	
Redressements extraordinaires		518		
Besoins nets de trésorerie après les redressements		2,213		

Plan financier

On estime les besoins nets de trésorerie pour 1985-1986 à 2 213 millions de dollars. Ce chiffre comprend l'effet des redressements extraordinaires non périodiques de 518 millions de dollars dont le détail apparaît au tableau 2.

Le budget reflète des besoins nets de trésorerie de 1 695 millions de dollars. Ces besoins sont inférieurs à ceux de l'exercice précédent, qui se montaient à 1 702 millions de dollars.

Comme l'indique le tableau C1, les besoins nets de trésorerie pour 1985-1986 seront financés par des emprunts non publics et une réduction des réserves liquides. Les emprunts au Régime de pensions du Canada et à la Caisse de retraite des enseignants se chiffreront à 2 350 millions de dollars et on réduira les réserves liquides de 217 millions de dollars. Sur ces fonds, 323 millions de dollars seront utilisés pour rembourser des emprunts publics et 31 millions de dollars pour rembourser des emprunts non publics. Le programme des Bons du trésor de l'Ontario sera maintenu.

Le tableau 4 donne le détail des dépenses d'immobilisation, qui se chiffrent à 2 278 millions de dollars pour 1985-1986. Elles seront supérieures de 282 millions de dollars aux emprunts publics et non publics de l'Ontario et de 19 millions de dollars aux dépenses d'immobilisation de l'exercice précédent.

Investissements
(en millions de dollars)

Tableau 4

	1983-84	1984-85	Plan budgétaire 1985-86
Transports	1,236	1,188	1,292
Santé et services sociaux	220	340	300
Travaux publics généraux	230	173	160
Environnement	211	207	199
Éducation	148	156	154
Loisirs et culture	96	98	115
Développement industriel et technologique	103	97	58
TOTAL	**2,244**	**2,259**	**2,278**

Effectif de la fonction publique de l'Ontario

Du fait de l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants et de la nécessité de nommer davantage d'inspecteurs de l'environnement, on prévoit que le nombre des fonctionnaires de la province augmentera de moins de un pour cent, soit environ 700 postes cette année.

Le tableau 5 établit la comparaison entre la moyenne mensuelle de l'effectif et l'effectif au 31 mars de chaque exercice.

Fonction publique de l'Ontario : effectif total de 1977-1978 à 1984-1985

Tableau 5

Exercice	Effectif total au 31 mars	Moyenne sur 12 mois
1977-78	84,175	89,995
1978-79	83,422	87,270
1979-80	82,523	87,333
1980-81	82,159	86,744
1981-82	81,826	85,751
1982-83	81,396	85,977
1983-84	80,395	84,908
1984-85	80,142	84,566

Le tableau 6 montre que l'effectif enregistré chaque mois en 1984-1985 a varié entre un minimum de 80 052 en décembre 1984 et un maximum de 93 809 en juillet 1984. Cette variation est conforme aux fluctuations annuelles habituelles dues à l'incidence du nombre élevé d'emplois d'été.

Fonction publique de l'Ontario : effectif total en 1984-1985 **Tableau 6**

		Postes classifiés	Postes non classifiés	Employés de la Couronne	Total en fin de mois
1984	Avril	65,723	13,413	1,497	80,633
	Mai	65,685	19,859	1,505	87,049
	Juin	65,643	22,789	1,500	89,932
	Juillet	65,591	26,712	1,506	93,809
	Août	65,488	26,451	1,501	93,440
	Septembre	65,431	19,551	1,459	86,441
	Octobre	65,446	14,700	1,462	81,608
	Novembre	65,533	13,861	1,456	80,850
	Décembre	65,514	13,086	1,452	80,052
1985	Janvier	65,559	13,294	1,450	80,303
	Février	65,632	13,458	1,447	80,537
	Mars	65,711	12,977	1,454	80,142

Tableaux financiers

Tableau C1	État des besoins nets de trésorerie et du financement de la province
Tableau C1A	État des besoins nets de trésorerie et du financement de la province (formule du budget de 1984)
Tableau C2	Recettes
Tableau C3	Dépenses
Tableau C4	Comptes en fiducie
Tableau C5	Prêts et dotations en capital
Tableau C6	Paiements de transfert aux administrations et organismes locaux
Tableau C7	Effectif de la fonction publique de l'Ontario
Tableau C8	Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercises
Graphique C1	Principales sources de recettes : en pourcentage du total
Graphique C2	Affectation des dépenses : en pourcentage du total
Graphique C3	Mois de recettes nécessaires pour rembourser la dette consolidée : de 1981-1982 à 1985-1986
Graphique C4	Dette consolidée en pourcentage du Produit provincial brut : de 1981-1982 à 1985-1986
Graphique C5	Efficacité croissante de la fonction publique de l'Ontario de 1981 à 1985
Graphique C6	Dépenses et besoins nets de trésorerie exprimés en pourcentage du Produit provincial brut : de 1981-1982 à 1985-1986
Graphique C7	Le dollar budgétaire : recettes, 1985-1986
Graphique C8	Le dollar budgétaire : dépenses, 1985-1986

État des besoins nets de trésorerie et du financement de la province

Tableau C1

(en millions de dollars)

	1983-1984	1984-1985	Plan budgétaire 1985-1986
Opérations budgétaires			
Recettes	21 313	23 765	25 696
Dépenses	24 553	26 431	28 496
Déficit budgétaire (avant les redressements extraordinaires)	3 240	2 666	2 800
Redressements extraordinaires : dépenses	–	–	3 699
Déficit budgétaire	3 240	2 666	6 499
Opérations non budgétaires (montants nets)			
Comptes en fiducie	678	698	832
Prêts et dotations en capital	273	266	273
Excédent non budgétaire (avant les redressements extraordinaires)	951	964	1 105
Redressements extraordinaires : recettes	–	–	3 181
Excédent non budgétaire	951	964	4 286
BESOINS NETS DE TRÉSORERIE (C1A) (avant les redressements extraordinaires)	**2 289**	**1 702**	**1 695**
BESOINS NETS DE TRÉSORERIE	**2 289**	**1 702**	**2 213**
Financement			
Emprunts de sources non publiques			
Régime de pensions du Canada	1 201	1 134	1 150
Caisse de retraite des enseignants	786	1 065	1 200
Remboursements	(10)	(11)	(31)
Montant net des emprunts de sources non publiques	1 977	2 188	2 319
Emprunts de sources publiques			
Émissions de débentures/bons du trésor	1 150	–	–
Rachats	(267)	(98)	(323)
Montant net des emprunts de sources publiques	883	(98)	(323)
Évolution des réserves liquides	571	388	(217)
FINANCEMENT TOTAL	**2 289**	**1 702**	**2 213**

TABLEAU SUPPLÉMENTAIRE

État des besoins nets de trésorerie et du financement de la province (formule du budget de 1984) **Tableau C1A**
(en millions de dollars)

AVANT LES REDRESSEMENTS EXTRAORDINAIRES

	1983-1984	1984-1985	Plan budgétaire 1985-1986
Encaissements du fonds de recettes consolidées			
Recettes budgétaires	21 313	23 765	25 696
Dépôts aux comptes en fiducie	885	996	1 176
Remboursements des prêts	449	435	430
Total des encaissements	22 647	25 196	27 302
Décaissements du fonds de recettes consolidées			
Dépenses budgétaires	24 553	26 431	28 496
Paiements à même les comptes en fiducie	207	298	344
Prêts et dotations en capital	176	169	157
Total des décaissements	24 936	26 898	28 997
BESOINS NETS DE TRÉSORERIE (avant les redressements extraordinaires)	**2 289**	**1 702**	**1 695**

APRÈS LES REDRESSEMENTS EXTRAORDINAIRES

	1983-1984	1984-1985	Plan budgétaire 1985-1986
Encaissements du fonds de recettes consolidées			
Recettes budgétaires	21 313	23 765	25 696
Dépôts aux comptes en fiducie	885	996	1 176
Remboursements des prêts	449	435	430
Redressements extraordinaires : recettes	–	–	3 181
Total des encaissements	22 647	25 196	30 483
Décaissements du fonds de recettes consolidées			
Dépenses budgétaires	24 553	26 431	28 496
Paiements à même les comptes en fiducie	207	298	344
Prêts et dotations en capital	176	169	157
Redressements extraordinaires : dépenses	–	–	3 699
Total des décaissements	24 936	26 898	32 696
BESOINS NETS DE TRÉSORERIE (après les redressements extraordinaires)	**2 289**	**1 702**	**2 213**

Principales sources de recettes* : De 1981-1982 à 1985-1986 (en pourcentage du total) **Graphique C1**

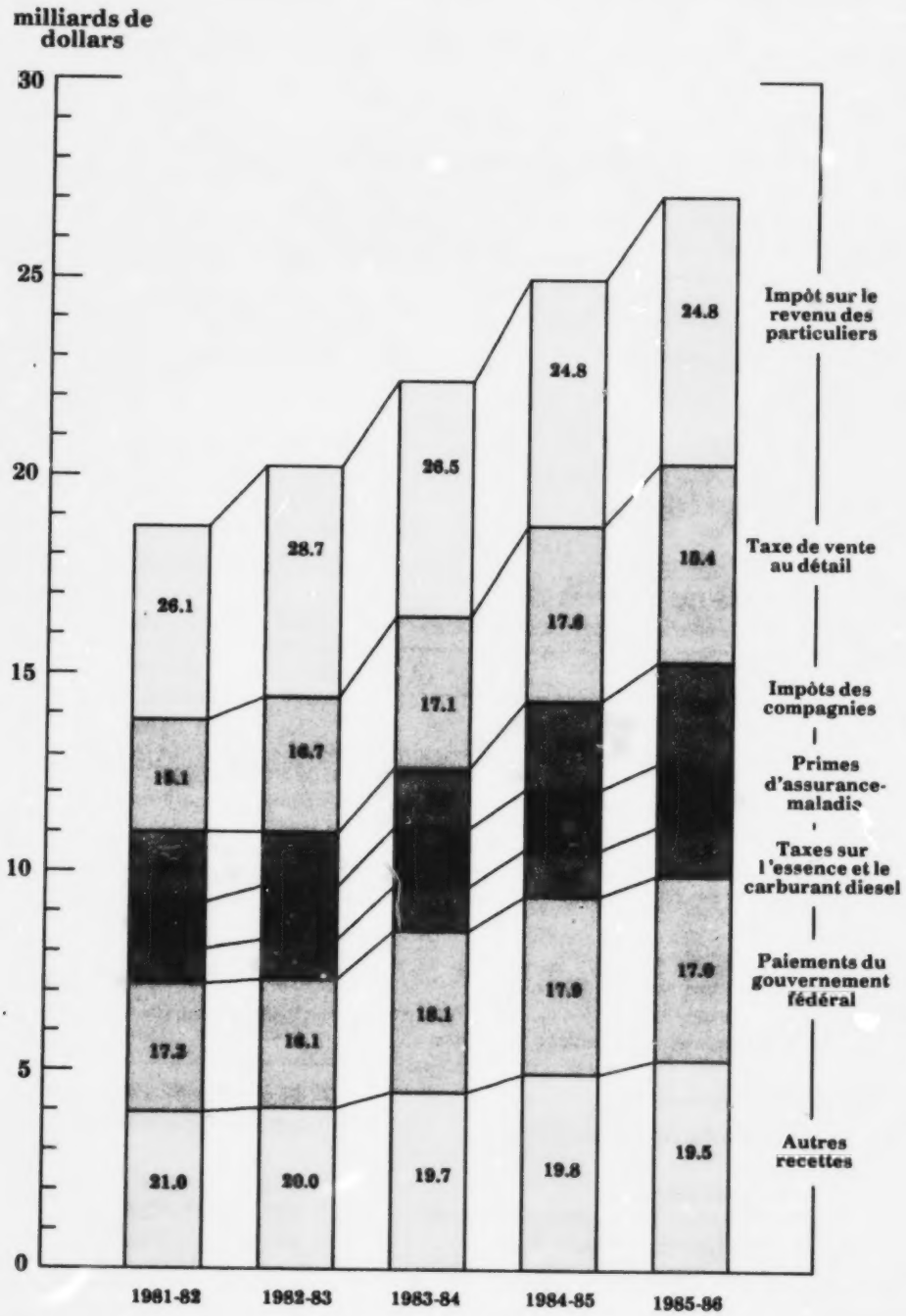

* À l'exclusion des redressements extraordinaires

Affectation des dépenses* :
De 1981-1982 à 1985-1986 (en pourcentage du total)

Graphique C2

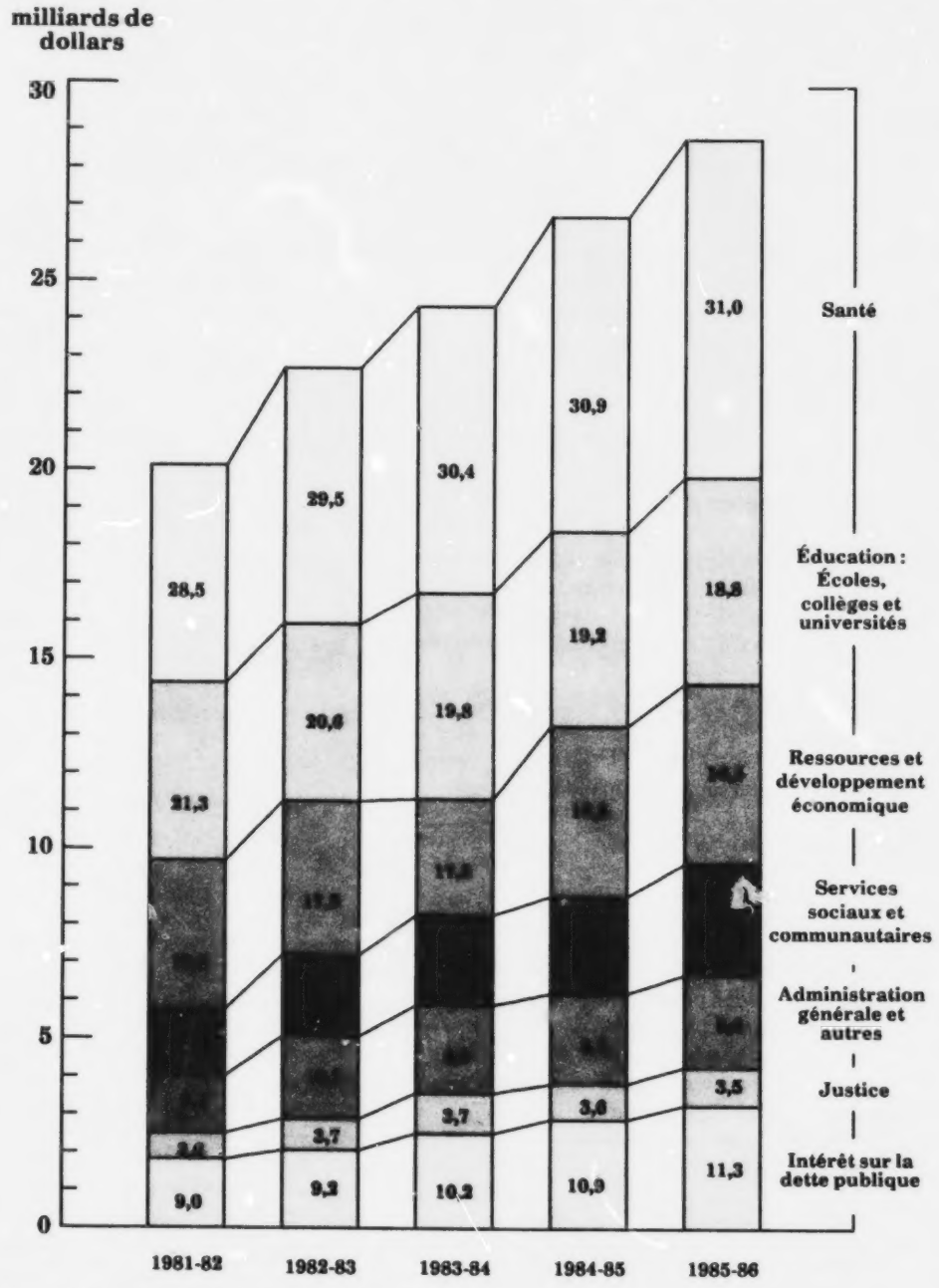

* À l'exclusion des redressements extraordinaires

Recettes
(en millions de dollars)

Tableau C2

	1983-1984	1984-1985	Plan budgétaire 1985-1986
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers[1]	5 994	6 253	6 777
Taxe de vente au détail	3 876	4 426	5 019
Imposition réciproque	64	69	80
Impôts des compagnies	1 583	2 248	2 641
Impôts sur les bénéfices miniers	33	65	55
Taxe sur l'essence	932	961	1 020
Taxe sur les carburants	212	225	242
Taxe sur le tabac	542	583	561
Droits de mutation immobilière	132	139	162
Impôt sur le revenu des services publics	(13)	51	75
Taxe sur les paris mutuels	62	61	64
Autres recettes fiscales	10	11	12
	13 427	15 092	16 708
Autres recettes			
Primes du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario	1 479	1 586	1 638
Bénéfices de la Régie des alcools de l'Ontario	520	602	682
Intérêts sur les dotations en capital	454	505	485
Droits d'immatriculation des véhicules	287	329	349
Recettes de la Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario	236	253	268
Autres droits et permis	215	223	235
Redevances	83	136	152
Bénéfices des loteries de l'Ontario	118	122	132
Facturation des services publics	97	111	111
Amendes	103	85	90
Ventes et locations	56	80	71
Divers	141	132	132
	3 789	4 164	4 345
Paiements du gouvernement fédéral			
Financement des programmes établis	2 548	2 772	2 850
Services de soins prolongés	333	359	384
Régime d'assistance publique du Canada	845	938	1 000
Loi nationale sur la formation professionnelle	157	168	162
Expansion du bilinguisme	44	77	56
Réadaptation professionnelle	31	42	37
Autres	139	153	154
	4 097	4 509	4 643
Total des recettes budgétaires	**21 313**	**23 765**	**25 696**
Dépôts aux comptes en fiducie(C4)	885	996	1 176
Remboursements des prêts(C5)	449	435	430
TOTAL DES ENCAISSEMENTS (avant les redressements extraordinaires)	**22 647**	**25 196**	**27 302**
Redressements extraordinaires (Tableau 2)	–	–	3 181
TOTAL DES ENCAISSEMENTS	**22 647**	**25 196**	**30 483**

[1] Après déduction des crédits d'impôt de 277 millions de dollars, 289 millions de dollars et 275 millions de dollars pour les exercices 1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986.

Dépenses [1]
(en millions de dollars)

Tableau C3

Ministère	1983-1984	1984-1985	Plan budgétaire 1985-1986
Agriculture et Alimentation	263	304	374
Procureur général	262	279	286
Affaires civiques et culturelles	178	188	214
Collèges et Universités	1 842	1 934	2 053
Services sociaux et communautaires	2 402	2 604	2 768
Consommation et Commerce	123	114	122
Services correctionnels	226	245	271
Éducation	3 087	3 217	3 385
Énergie	90	80	82
Environnement	254	282	334
Services gouvernementaux	369	381	438
Santé	7 582	8 340	8 945
Logement	231	218	251
Industrie, Commerce et Technologie	75	80	82
Affaires intergouvernementales	5	9	7
Travail	68	72	75
Bureaux de l'Assemblée législative et de l'exécutif	7	8	8
Conseil de gestion	14	17	18
Fonds de prévoyance	–	–	132
Affaires municipales	778	811	859
Richesses naturelles	404	434	455
Affaires du Nord et Mines	157	158	163
Bureau de la Condition féminine	2	4	10
Revenu	620	65[illegible]	688
Formation professionnelle	297	30[illegible]	418
Solliciteur général	291	310	336
Tourisme et Loisirs	141	159	146
Transports et Communications	1 541	1 587	1 553
Trésor et Économie			
Propre compte	24	26	26
Capitaux de prévoyance	295	269	253
Caisses de retraite	347	378	434
Intérêt sur la dette publique	2 534	2 922	3 278
Conseil d'économie interne	44	46	82
Prévision des épargnes en fin d'exercice	–	–	(50)
Total des dépenses budgétaires	**24 553**	**26 431**	**28 496**
Paiements à même les comptes en fiducie(C4)	207	298	344
Prêts et dotations en capital (C5)	176	169	157
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS (avant les redressements extraordinaires)	**24 936**	**26 898**	**28 997**
Redressements extraordinaires (Tableau 2)	–	–	3,699
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	**24 936**	**26 898**	**32 696**

[1] Les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés pour se conformer à l'actuelle structure du gouvernement.

Comptes en fiducie
(en millions de dollars)

Tableau C4

	1983-1984	1984-1985	Plan budgétaire 1985-1986
Dépôts			
Caisse de retraite des fonctionnaires	513	565	663
Fonds de rajustement des pensions	219	248	280
Caisse de retraite des juges de la cour provinciale	–	26	9
Compte de garanties supplémentaires de la Sûreté de l'Ontario	–	1	9
Autres caisses de retraite	4	4	4
Fonds en fiducie des loteries interprovinciales	99	128	143
Caisse d'épargne de l'Ontario	13	–	31
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles	10	11	11
Autres	27	13	26
Dépôts aux comptes en fiducie	885	996	1 176
Paiements			
Caisse de retraite des fonctionnaires	124	164	168
Fonds de rajustement des pensions	49	63	89
Caisse de retraite des juges de la cour provinciale	–	–	3
Compte de garanties supplémentaires de la Sûreté de l'Ontario	–	–	7
Autres caisses de retraite	1	2	3
Fonds en fiducie des loteries interprovinciales	12	21	66
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles	14	9	4
Caisse d'épargne de l'Ontario	–	32	–
Autres	7	7	4
Paiements à même les comptes en fiducie	207	298	344
COMPTES EN FIDUCIE - DÉPÔTS (MONTANTS NETS)	678	698	832

Prêts et dotations en capital
(en millions de dollars)

Tableau C5

	1983-1984	1984-1985	Plan budgétaire 1985-1986
Prêts et dotations en capital			
Projets environnementaux	68	56	35
Société de l'énergie de l'Ontario	29	28	30
Sociétés de développement de l'Ontario	27	27	28
Débentures pour le drainage agricole	24	23	24
Centre des congrès de Toronto	–	11	–
Société foncière de l'Ontario	6	5	7
Autres	22	19	33
Prêts et dotations en capital	**176**	**169**	**157**
Remboursements			
Société de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires	92	98	104
Projets environnementaux	94	74	85
Société foncière de l'Ontario	75	75	75
Société de subventions d'immobilisation aux universités	34	36	38
Sociétés de développement de l'Ontario	55	41	32
Débentures pour le drainage agricole	19	20	22
Hôpitaux publics	16	15	15
Commission des transports du Nord de l'Ontario	15	10	13
Commission ontarienne de l'assurance-récolte	11	24	–
Autres	38	42	46
Remboursements des prêts	**449**	**435**	**430**
REMBOURSEMENTS DES PRÊTS ET DOTATIONS EN CAPITAL (MONTANTS NETS)	**273**	**266**	**273**

Paiements de transfert aux administrations et organismes locaux

Tableau C6

(en millions de dollars)

	1983-1984	1984-1985	Plan budgétaire 1985-1986
Paiements de transfert conditionnels			
Subventions aux conseils scolaires			
Subventions prévues par la loi	2 898	3 029	3 186
Subventions d'immobilisation aux écoles	65	61	72
Transports			
Routes	491	508	523
Transports en commun	278	322	260
Autres	2	4	3
Assistance publique			
Assistance sociale générale	416	442	454
Foyers pour personnes âgées	171	182	187
Bien-être à l'enfance	157	173	188
Garderies	67	68	99
Autres	9	9	11
Santé			
Bureaux de santé locaux	91	94	107
Autres	26	32	30
Environnement	91	110	125
Agriculture	81	105	106
Logement	46	45	48
Offices de protection de la nature	39	38	39
Conseils de bibliothèques	28	30	33
Loisirs	31	23	44
Affaires municipales	20	22	21
Affaires du Nord	13	15	7
Autres	77	57	28
	5 097	5 369	5 571
Paiements de transfert inconditionnels			
Aide générale	217	236	251
Péréquation des ressources	186	129	130
Services policiers - par ménage	113	130	141
Aide générale - par ménage	97	101	103
Paiements tenant lieu d'impôts	69	81	85
Aide au Nord de l'Ontario	59	63	63
Revenu garanti	–	49	53
Autres	19	10	12
	760	799	838
PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX ADMINISTRATIONS LOCALES*	**5 857**	**6 168**	**6 409**
Redressements extraordinaires (Tableau 2)	–	–	1 162
PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX ADMINISTRATIONS LOCALES	**5 857**	**6 168**	**7 571**

* Avant les redressements extraordinaires

Effectif de la fonction publique de l'Ontario
au 31 mars 1985[1]

Tableau C7

Ministère	Postes classifiés	Postes non classifiés	Autres employés de la Couronne	Total	Écart avec 1984
Agriculture et Alimentation	1 520	533	–	2 053	64
Procureur général	3 236	1 614	442	5 292	153
Affaires civiques et culturelles	544	274	–	818	64
Commission de la fonction publique	191	40	–	231	–22
Collèges et Universités	499	80	2	581	7
Services sociaux et communautaires	9 287	1 787	–	11 074	–434
Consommation et Commerce	1 726	348	512	2 586	81
Services correctionnels	4 979	1 079	48	6 106	304
Éducation	1 421	511	417	2 349	7
Énergie	176	79	1	256	–6
Environnement	1 488	100	–	1 588	–14
Services gouvernementaux	2 728	248	–	2 976	–9
Santé	10 410	1 796	–	12 206	–57
Industrie et Commerce	410	111	3	524	23
Affaires intergouvernementales	76	13	–	89	–2
Travail	1 408	144	21	1 573	11
Bureaux de l'Assemblée législative et de l'exécutif	113	71	–	184	77
Conseil de gestion	78	25	–	103	24
Affaires municipales et Logement	1 133	164	–	1 297	–9
Richesses naturelles	3 899	1 422	–	5 321	–148
Affaires du Nord	170	52	–	222	–5
Sociétés de développement de l'Ontario	151	12	–	163	–6
Secrétariats des secteurs politiques	71	86	1	158	–7
Revenu	3 806	268	–	4 074	7
Solliciteur général	1 536	652	6	2 194	94
Tourisme et Loisirs	536	182	–	718	–131
Transports et Communications	8 766	1 063	–	9 829	–473
Trésor et Économie	373	81	1	455	–7
Personnel en uniforme de la Sûreté de l'Ontario et gardes de sécurité	4,397	–	–	4 397	131
Personnel des usines de traitement des eaux	583	142	–	725	30
Total des effectifs	65 711	12 977	1 454	80 142	–253
Création d'emplois à court terme	–	1 287	–	1 287	674
TOTAL GÉNÉRAL	**65 711**	**14 264**	**1 454**	**81 429**	**421**

[1] Sauf le personnel attaché aux bureaux du lieutenant-gouverneur, de l'Assemblée législative, de l'Ombudsman et du vérificateur provincial.

Mois de recettes nécessaires pour rembourser la dette consolidée* : De 1981-1982 à 1985-1986

Graphique C3

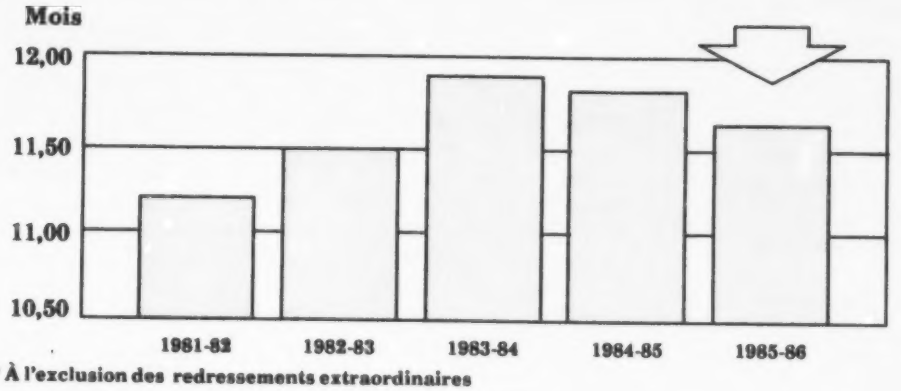

* À l'exclusion des redressements extraordinaires

Dette consolidée en pourcentage du Produit provincial brut : De 1981-1982 à 1985-1986

Graphique C4

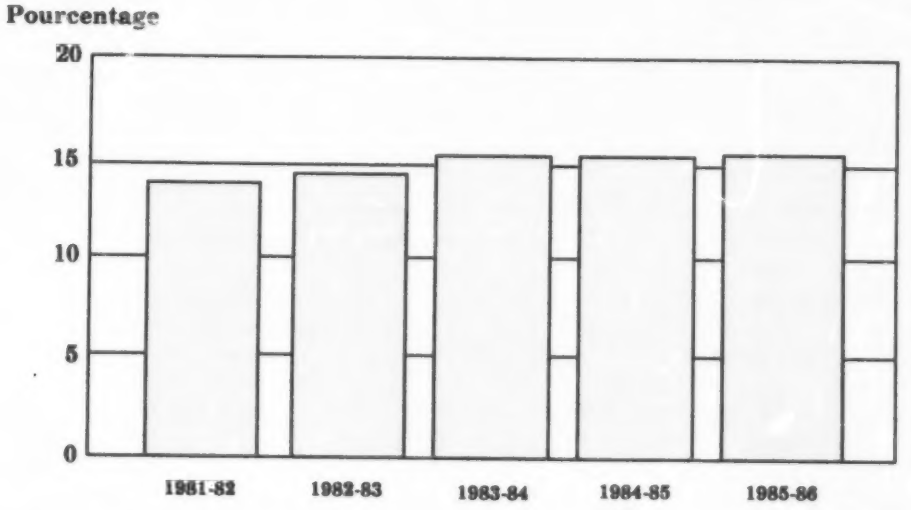

Efficacité croissante de la fonction publique de l'Ontario : De 1981 à 1985 — Graphique C5

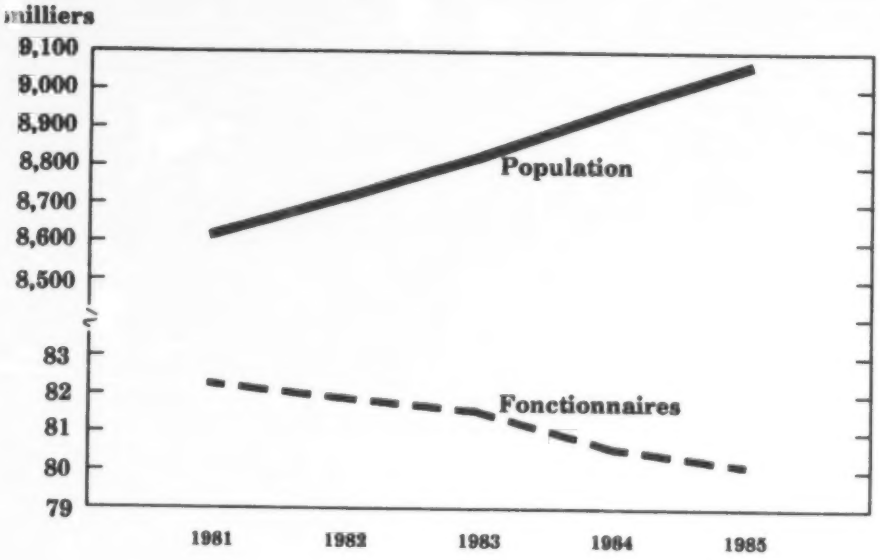

Dépenses et besoins nets de trésorerie exprimés en pourcentage du Produit provincial brut* : De 1981-1982 à 1985-1986 — Graphique C6

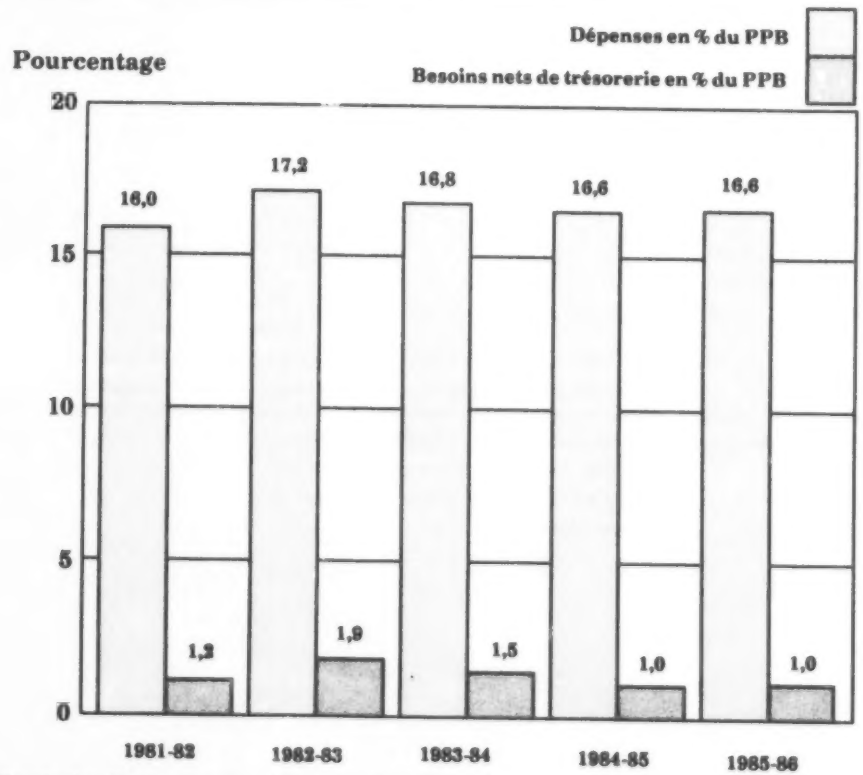

* À l'exclusion des redressements extraordinaires

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices
(en millions de dollars)

	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Opérations financières				
Recettes	11 148	11 782	13 233	15 246
Dépenses	12 467	13 544	14 413	15 830
Besoins nets de trésorerie	1 319	1 762	1 180	584
Situation financière				
Dette consolidée[1] (sans Hydro-Ontario)	10 895	12 364	14 037	15 196
Opérations de la dette provinciale (montant net)	1 092	1 506	1 652	1 133
Titres de dette détenus par le public	1 679	1 613	1 718	1 307
Produit provincial brut (PPB) aux prix du marché[2]	74 450	81 970	89 702	100 942
Revenu des particuliers[2]	61 074	67 417	74 835	83 480
Population - Juin (en milliers)	8 264	8 353	8 440	8 501
Dette consolidée par habitant (en dollars)	1 318	1 480	1 663	1 788
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	7 390	8 071	8 867	9 820
Besoins nets de trésorerie en pourcentage du PPB	1,8	2,1	1,3	0,6
Dette consolidée en pourcentage du PPB	14,6	15,1	15,6	15,1
Dépenses totales en pourcentage du PPB	16,7	16,5	16,1	15,7
Titres de dette détenus par le public en pourcentage du PPB	2,3	2,0	1,9	1,3
Montant cumulatif net des emprunts pour Hydro-Ontario				
É.-U.	2 651	3 284	4 141	4 506
RPC	–	–	–	–
Passif éventuel (surtout Hydro-Ontario)	6 303	6 557	7 096	7 904

[1] La dette consolidée regroupe les débentures, les billets et les bons du trésor.

[2] Le Produit provincial brut et le Revenu des particuliers sont calculés sur l'année civile. Les chiffres figurant dans la colonne d'un exercice représentent les montants de l'année civile précédente.

Remarque : Tous les montants sont indiqués en dollars canadiens.

* Avant les redressements extraordinaires

** Après les redressements extraordinaires

n.d. - non disponible

Tableau C8

					Plan budgétaire	
1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986*	1985-1986**
16 470	18 886	20 433	22 647	25 196	27 302	30 483
17 273	20 389	22 911	24 936	26 898	28 997	32 696
803	1 503	2 478	2 289	1 702	1 695	2 213
16 215	17 592	19 643	22 503	24 593	26 589	26 589
968	1 363	2 051	2 860	2 090	1 996	1 996
1 164	1 102	1 056	1 939	1 841	1 518	1 518
112 066	127 408	133 536	148 008	162 098	175 100	175 100
93 868	109 672	121 091	130 333	141 730	153 500	153 500
8 570	8 625	8 716	8 825	8 947	9 066	9 066
1 892	2 040	2 254	2 550	2 749	2 933	2 933
10 953	12 716	13 893	14 769	15 841	16 931	16 931
0,7	1,2	1,9	1,5	1,0	1,0	1,3
14,5	13,8	14,7	15,2	15,2	15,2	15,2
15,4	16,0	17,2	16,8	16,6	16,6	18,7
1,0	0,9	0,8	1,3	1,1	0,9	0,9
4 379	5 573	6 058	6 487	7 206	n.d.	n.d.
500	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
8 553	9 284	11 122	12 711	14 220	n.d.	n.d.

Le dollar budgétaire* : Recettes 1985-1986

Graphique C7

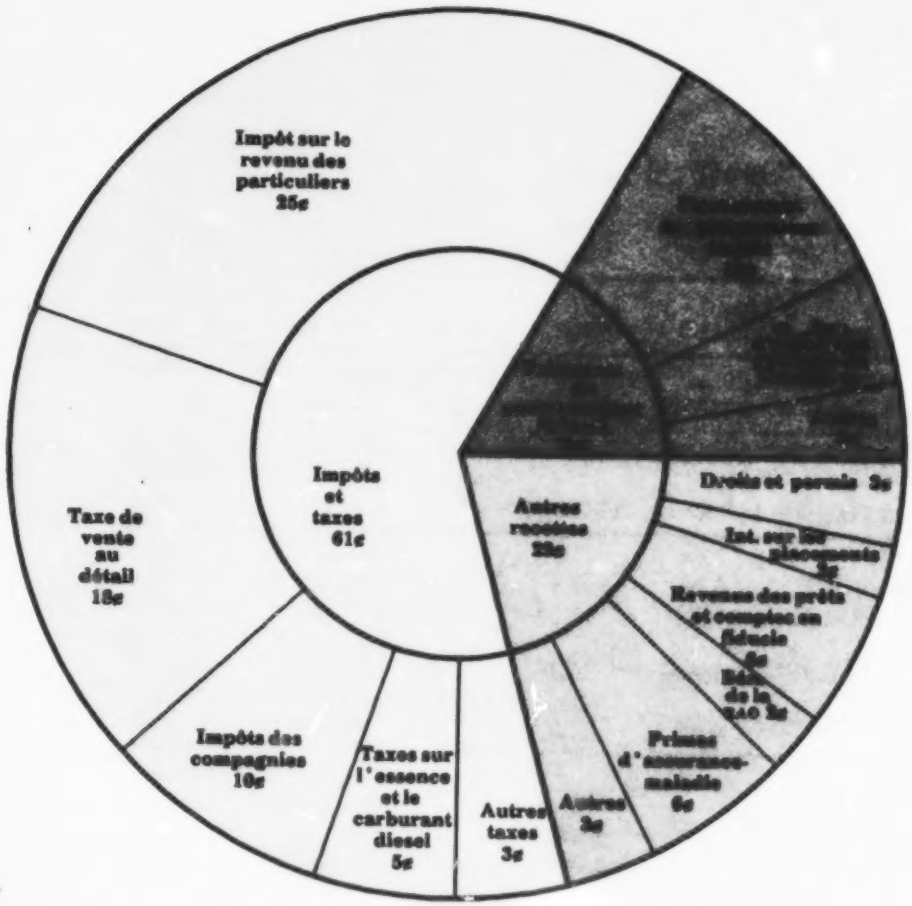

* À l'exclusion des redressements extraordinaires

Le dollar budgétaire* : Dépenses 1985-1986 — Graphique C8

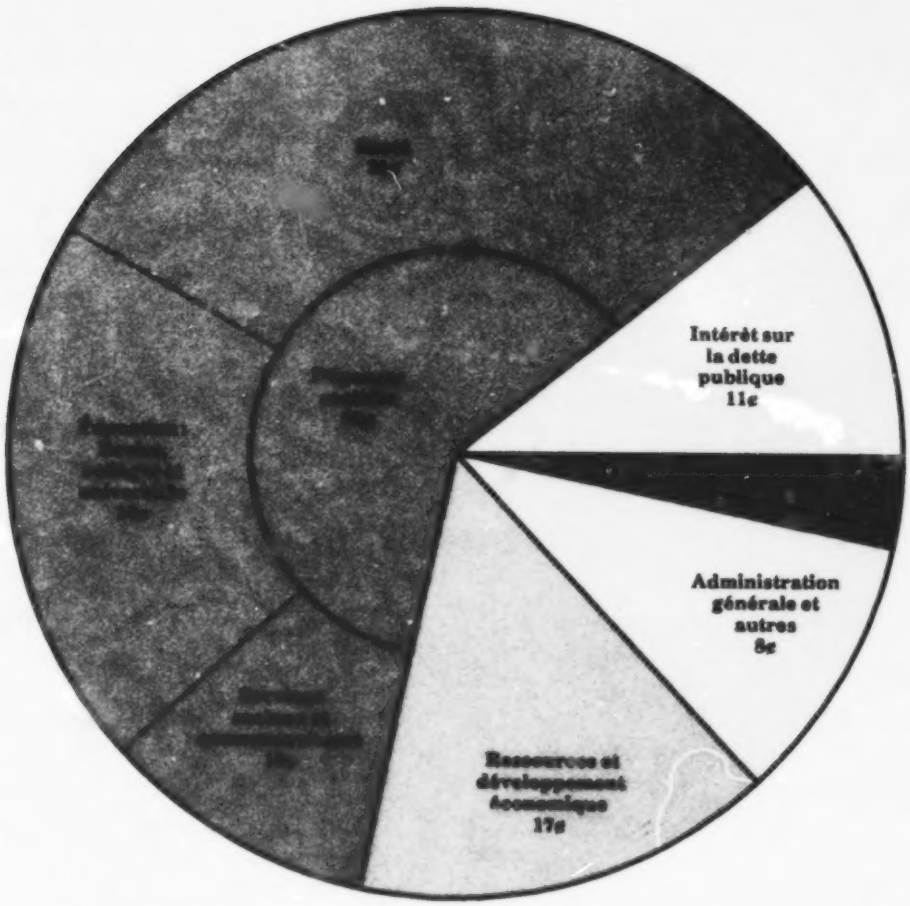

*À l'exclusion des redressements extraordinaires